

6.3

Catalogue 82-615

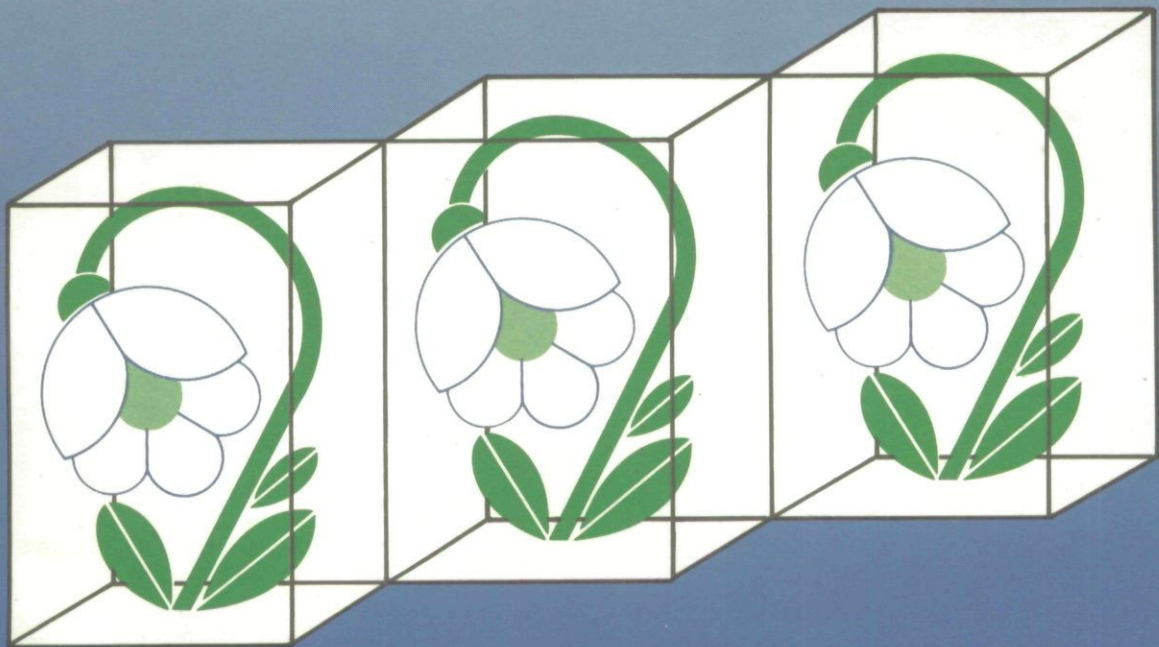
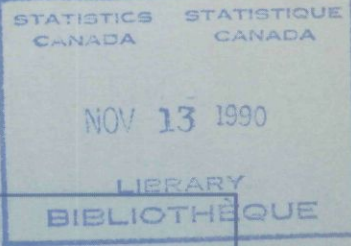


La cécité et la déficience visuelle au Canada

Série thématique spéciale

Enquête sur la santé et les limitations d'activités

3



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordi-nologique et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

Programme des enquêtes postcensitaires

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 (téléphone: 951-0025) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

St. John's	(772-4073)	Winnipeg	(983-4020)
Halifax	(426-5331)	Regina	(780-5405)
Montréal	(283-5725)	Edmonton	(495-3027)
Ottawa	(951-8116)	Calgary	(292-6717)
Toronto	(973-6586)	Vancouver	(666-3691)

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la C.-B. (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.)	Zénith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest (territoire desservi par la NorthwesTel Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-2011

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Numéro du bélinographe 1(613)951-1584

Commandes: 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada)

Toronto

Carte de crédit seulement (973-8018)

Statistique Canada

Programme des enquêtes postcensitaires

3

La cécité et la déficience visuelle au Canada

Série thématique spéciale
Enquête sur la santé et les limitations d'activités

ISSN 1180-4610

préparé par :

Kathleen Naeyaert
Consultante en programmes
Institut national canadien pour les aveugles
Toronto (Ontario)

Publication autorisée par le ministre
de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1990

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, au autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.

Novembre 1990

Prix : Canada : 35 \$
États-Unis : 42 \$ US
Autres pays : 49 \$ US

Catalogue 82-615, vol. 3

ISBN 0-660-54858-5

Ottawa

1010057543



Statistica Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada

Données de catalogage avant publication

Naeyaert, Kathleen

La cécité et la déficience visuelle au Canada

(Série thématique spéciale de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités)

Titre de la p. de t. addit.: Blindness and visual impairment in Canada.

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche.

ISBN 0-660-54858-5

CS82-615 v. 3

1. Aveugles -- Canada.

2. Aveugles -- Canada -- Statistiques.

3. Handicapés visuels -- Canada.

4. Handicapés visuels -- Canada -- Statistiques.

I. Programme de la base de données sur l'incapacité (Canada).

II. Titre.

III. Titre: Blindness and visual impairment in Canada.

IV. Collection.

HV1805 N33 1990 362.4'1'0971 C90-098026-5F

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- Néant ou zéro
- nombre infime c'est-à-dire que la variabilité d'échantillonnage (coefficient de variation) est supérieure à 25 %.
- * variance d'échantillonnage élevée (coefficient de variation compris entre 16,5 % et 25 %); utiliser avec prudence.

Avant-propos

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activité (ESLA), menée en 1986 et en 1987, brosse un portrait détaillé des personnes ayant une incapacité au Canada. L'ESLA a été réalisée auprès des personnes ayant une incapacité vivant dans un ménage ou dans un établissement de santé.

Le présent rapport fait partie de la **Série thématique spéciale**, laquelle effectue un survol de nombreux sujets abordés dans le cadre de l'ESLA. Les rapports de cette série ont été rédigés par des experts de Statistique Canada et de l'extérieur dans un langage non technique et renferment des tableaux et des graphiques simples.

Le présent rapport, intitulé «**La cécité et la déficience visuelle au Canada**», est le troisième de la série, qui en compte neuf. On y compare les caractéristiques socio-économiques des personnes ayant une déficience visuelle avec celles des personnes qui n'ont pas d'incapacité. Il a été rédigé par Kathleen Naeyaert, de l'Institut national canadien pour les aveugles, à Toronto (Ontario).

Je tiens à remercier l'auteure, les réviseurs et le personnel de Statistique Canada chargé de diriger et de produire la série.

Nous espérons non seulement que les rapports de la **Série thématique spéciale** fourniront aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information très utile sur la situation à laquelle font face les personnes ayant une incapacité, mais qu'ils les inciteront également à entreprendre de nouvelles recherches dans ce domaine.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Table des matières

	Page
Faits saillants	1
1. Introduction	3
2. Caractéristiques générales	4
3. Caractéristiques socio-économiques	15
4. Participation à des activités	37
5. Conclusions	51

Annexes :

A. Plan d'échantillonnage	A-1
B. Définitions	B-1
C. Produits et publications de l'ESLA	C-1
D. Bibliographie	D-1

Tableaux

1. Personnes ayant une incapacité selon le lieu de résidence l'âge, Canada	4
2. Personnes de 15 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada	5
3. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada	6
4. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge et le type de limitation de la vue, Canada	7

Tableaux (suite)

5. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge, la province et le territoire, Canada 8
6. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le nombre d'incapacités et l'âge, Canada 9
7. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge et la nature des autres types d'incapacité déclarés, Canada 11
8. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge au début de la déficience, Canada . 13
9. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la nature du lieu de résidence (rural ou urbain), Canada 17
10. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la structure de la famille, le sexe et l'âge, Canada 20
11. Répartition en pourcentage des personnes ayant une déficience visuelle et des personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint, Canada 25
12. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le plus haut de niveau de scolarité atteint et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada 26
13. Répartition en pourcentage des personnes ayant une déficience visuelle et des personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'âge et le revenu, Canada 28
14. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon le revenu et le niveau de scolarité, Canada 31
15. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 à 64 ans vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, le sexe et l'âge, Canada 33
16. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, le sexe et l'âge, Canada 34

Tableaux (suite)

17. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada 36

Graphiques

1. Nature des autres types d'incapacité déclarés par les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, Canada 10
2. Gravité de l'incapacité chez les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge, Canada 12
3. Cause de la limitation visuelle déclarée par les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, Canada 14
4. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'état matrimonial, Canada 16
5. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la structure de la famille, Canada 19
6. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon le plus haut de niveau de scolarité atteint, Canada 22
7. Personnes ayant une déficience visuelle âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage et présentant le plus haut niveau de scolarité atteint, selon l'âge, Canada 24
8. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité vivant dans un ménage, selon le revenu, Canada 27
9. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le revenu et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada 29
10. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, Canada 32
11. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage et indiquant la situation vis-à-vis de l'activité et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada 35

Graphiques (suite)

12. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la participation à des activités de loisir, Canada38
13. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la participation à des activités de loisir et l'âge, Canada40
- 14A. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le nombre d'heures par semaine consacrées à certaines activités de loisir, Canada41
- 14B. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la fréquence de leur participation à certaines activités de loisir, Canada42
15. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la fréquence de leur participation à des activités physiques et l'âge, Canada43
16. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon leur satisfaction à leur niveau de participation à des activités physiques, selon l'âge, Canada44
17. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le motif de ne pas faire plus d'activité physique, Canada45
18. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le motif de non-participation à des activités physiques, selon l'âge, Canada46
19. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'aide requise pour accomplir des activités générales, Canada47
20. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'aide requise pour accomplir des activités générales et le sexe, Canada48
21. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le degré de dépendance pour chaque activité générale, Canada50

Faits saillants

Caractéristiques générales

- En 1986, selon les estimations, le Canada comptait 3 316 870 personnes ayant une incapacité. De ce nombre, 581 110, soit près de 18 %, ont déclaré avoir une déficience visuelle.
- On estime que 51 005 personnes, soit près de 9 % des personnes ayant une déficience visuelle, étaient légalement aveugles. Ce nombre correspond de près à celui des personnes inscrites auprès de l'Institut national canadien pour les aveugles, soit 52 000.
- Environ 77 % des personnes ayant une déficience visuelle et 76 % des personnes considérées légalement aveugles sont des adultes de 15 ans et plus qui, au moment de l'enquête, vivaient dans un ménage.
- Plus de la moitié des adultes ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage avaient 65 ans et plus.
- De nombreuses personnes ayant une déficience visuelle ont déclaré avoir plus d'un type d'incapacité, surtout les plus jeunes (15 à 29 ans), qui l'ont fait dans une proportion de 21,8 %; chez les plus âgées (65 ans et plus), cette proportion n'était que de 7 %.
- La proportion des personnes ayant une déficience visuelle qui ont déclaré avoir une incapacité grave augmente avec l'âge.
- La maladie, comme la dégénérescence maculaire et le diabète, est à l'origine de 38,7 % des déficiences visuelles. Environ 10 % des personnes ayant une déficience visuelle ont déclaré que leur affection était présente à la naissance.

Caractéristiques socio-économiques

- Quel que soit leur âge, les femmes ayant une déficience visuelle sont plus susceptibles que leurs homologues masculins de vivre seules.
- La déficience visuelle nuit à la scolarité. Quel que soit leur âge, les personnes ayant une déficience visuelle sont moins susceptibles d'avoir fait des études postsecondaires que leurs homologues sans incapacité.

- Lorsqu'elle débute au commencement des études, la perte de vision peut avoir une double répercussion sur le plus haut niveau de scolarité atteint; la majorité des personnes chez qui elle se manifeste ne termineront que leurs études primaires, tandis qu'un bon nombre obtiendront un grade universitaire.
- Sans égard à l'âge, les personnes ayant une déficience visuelle ont déclaré un revenu de 1985 inférieur à celui de leurs homologues sans incapacité.
- La déficience visuelle nuit à l'activité. Ce phénomène s'accroît d'ailleurs avec l'âge au début de la déficience.
- Les femmes ayant une déficience visuelle sont moins susceptibles d'être occupées (avoir un travail) que leurs homologues masculins. De même, les hommes et les femmes ayant une déficience visuelle sont moins susceptibles d'être occupés que leurs homologues sans incapacité.

Participation à des activités

- «Regarder la télévision, écouter la radio, des disques ou des rubans, ou lire» était l'activité de loisir la plus populaire chez les personnes ayant une déficience visuelle (95,8 %).
- Les personnes ayant une déficience visuelle sont assez actives; la majorité d'entre elles, quel que soit leur groupe d'âge, font de l'activité physique au moins trois fois par semaine.
- Près de 60 % des adultes ayant une déficience visuelle avaient besoin d'aide pour faire leurs gros travaux ménagers, 45 % d'entre elles avaient besoin d'aide pour magasiner, et environ 30 %, d'un peu d'aide pour préparer leurs repas et voir à leurs finances personnelles.

1. Introduction

Ce rapport thématique spécial présente des données recueillies lors de l'**Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA)**. Cette enquête menée auprès des personnes ayant une incapacité a permis de recueillir de l'information sur les ménages à l'automne de 1986 et sur les établissements de santé au printemps de 1987. L'ESLA s'inscrit dans l'effort soutenu que déploie Statistique Canada en vue de monter et de maintenir une base de données nationale sur l'incapacité.

L'ESLA vise les personnes qui ont une incapacité physique ou un désordre psychologique et qui, au recensement de 1986, vivaient au Canada. Font partie de ce groupe les résidents des provinces et des deux territoires, les personnes vivant dans les réserves indiennes et les résidents permanents de la plupart des logements collectifs et des établissements de santé. Le détail du plan d'échantillonnage est présenté à la rubrique du même nom de la présente étude.

L'ESLA a permis de recueillir des données sur la nature et la gravité de l'incapacité de même que sur les obstacles auxquels les personnes ayant une incapacité font face dans toutes les facettes du quotidien.

Le présent rapport, intitulé «**La cécité et la déficience visuelle au Canada**», est le troisième d'une série de neuf. On y trouve une analyse démographique des adultes ayant une déficience visuelle qui, au moment de l'enquête, vivaient dans un ménage privé. Les données sur les enfants ayant une déficience visuelle seront publiées dans un rapport thématique spécial intitulé «**Enfants ayant une incapacité au Canada**». Quant aux données sur les adultes ayant une incapacité visuelle qui vivaient dans un établissement de santé, elles seront publiées dans un rapport intitulé «**Profil des personnes ayant une incapacité et vivant dans des établissements de santé au Canada**».

L'analyse des données exhaustives de l'ESLA sur la cécité et la déficience visuelle nous permet de comprendre les répercussions que peut avoir ce type d'incapacité sur la participation des gens à la vie de leur communauté. L'enquête permet en outre de comparer les personnes ayant une déficience visuelle (PDV) avec les personnes sans incapacité (PSI), ce qui met en relief l'impact de la déficience visuelle.

2. Caractéristiques générales

En 1986, selon les estimations, le Canada comptait 3 316 870 personnes ayant une incapacité; de ce nombre 581 110, soit près de 18 %, ont déclaré avoir une déficience visuelle. On estime que 51 005 personnes, soit près de 9 % des personnes ayant une déficience visuelle, avaient été diagnostiquées comme légalement aveugles par un spécialiste de la vue. Ce nombre correspond de près à celui des personnes inscrites auprès de l'Institut national canadien pour les aveugles, soit 52 000.

Le présent rapport analyse les caractéristiques des 445 875 personnes âgées de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle qui, au moment de l'enquête, vivaient dans un ménage. Ce groupe représente 77 % des personnes qui, au recensement de 1986, avaient une déficience visuelle. De ce nombre, 38 665 ont déclaré avoir été diagnostiquées comme légalement aveugles. Au recensement de 1986, ces personnes représentaient 76 % des personnes légalement aveugles au Canada.

Tableau 1. Personnes ayant une incapacité selon le lieu de résidence et l'âge, Canada

	Personnes ayant une incapacité vivant dans un...		
	Total	Ménage	Établissement
Personnes ayant une incapacité	3 316 870	3 069 595	247 275
Moins de 15 ans	277 445	275 045	2 395
15 ans et plus	3 039 430	2 794 550	244 880
Personnes ayant une incapacité qui ont déclaré avoir une déficience visuelle	581 110	473 645	107 465
Moins de 15 ans	28 525	27 770	755*
15 ans et plus	552 585	445 875	106 710
Personnes ayant une incapacité qui ont déclaré être «légalement aveugles»	51 005	42 735	8 270
Moins de 15 ans	4 380	4 070	--
15 ans et plus	46 625	38 665	7 960

Parmi les enfants de moins de 15 ans, 28 525 avaient un problème de vision; de ce nombre, 4 380 avaient été diagnostiqués comme légalement aveugles. Leurs caractéristiques seront analysées dans le rapport spécial intitulé «Enfants ayant une incapacité au Canada».

De plus, 106 710 adultes ayant une incapacité vivant dans un établissement de santé ont déclaré avoir une déficience visuelle; de ce nombre, 7 960 disaient être légalement aveugles. Le rapport thématique spécial intitulé «Profil des personnes ayant une incapacité et vivant dans des établissements de santé au Canada» analysera leurs caractéristiques.

Âge et sexe

Plus de la moitié (54 %) des adultes ayant une incapacité vivant dans un ménage qui ont déclaré avoir une déficience visuelle sont âgés de 65 ans et plus. Les femmes de cet âge représentent 60 % des personnes ayant une déficience visuelle (PDV). Les hommes formaient pour leur part un pourcentage presque égal - 45 % et 46 % respectivement - de chacun des deux groupes les plus âgés (30 à 64 ans et 65 ans et plus).

Tableau 2. Personnes de 15 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada

Groupe d'âge	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Tous les âges	445 875	100,0	171 910	100,0	273 965	100,0
15 à 29 ans	29 900	6,7	16 185	9,4	13 715	5,0
30 à 64 ans	174 460	39,1	77 165	44,9	97 295	35,5
65 ans et plus	241 515	54,2	78 560	45,7	162 955	59,5

De toutes les personnes ayant une déficience visuelle, 38 665, ou 8,7 %, ont déclaré avoir été diagnostiquées comme légalement aveugles. Les hommes le sont dans une proportion beaucoup plus élevée (11,7 %) que les femmes (6,8 %). Chez les hommes comme chez les femmes, le taux le plus élevé de personnes légalement aveugles - 14,2 % et 11,3 % respectivement - appartient au groupe des 15 à 29 ans.

Tableau 3. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge, Canada

Groupe d'âge	Les deux sexes		Hommes		Femmes	
	Légalement aveugles	% des personnes ayant une déficience visuelle	Légalement aveugles	% des personnes ayant une déficience visuelle	Légalement aveugles	% des personnes ayant une déficience visuelle
Tous les âges	38 665	8,7	20 110	11,7	18 555	6,8
15 à 29 ans	3 855	12,9	2 305	14,2	1 550*	11,3*
30 à 64 ans	16 440	9,4	10 460	13,6	5 980	6,1
65 ans et plus	18 370	7,6	7 345	9,3	11 025	6,8

Le tableau 4 présente le pourcentage, selon l'âge, des personnes faisant partie de chacune des catégories de limitation fonctionnelle de la vue (A = difficulté à lire, B = difficulté à reconnaître les gens de loin).

Plus de 50 % des PDV ont de la difficulté à lire. Les personnes âgées de 30 à 64 ans et celles âgées de 65 ans et plus sont représentées en proportions semblables dans les catégories A (lecture) et B (reconnaître les gens de loin). Les proportions selon l'âge varient grandement dans la catégorie «A et B»; les personnes âgées de 65 ans et plus représentent plus de 60 % de ce groupe.

Bien qu'un nombre important de personnes aient une limitation combinée de la vue, avoir de la difficulté à lire (catégorie A) demeure la principale limitation de la vue.

Tableau 4. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge et le type de limitation de la vue, Canada

Type de limitation de la vue	Tous les âges	Groupe d'âge		
		15 à 29 ans %	30 à 64 ans %	65 ans et plus %
Total	445 875	6,7	39,1	54,2
A	236 170	6,7	43,3	50,0
B	38 040	13,2	44,6	42,2
A et B	171 660	5,2	32,2	62,6

*Nota: Le type de limitation de la vue A correspond à la difficulté à lire.
Le type de limitation de la vue B correspond à la difficulté à reconnaître les gens de loin.*

L'analyse des données selon l'âge par province et par territoire révèle que c'est à Terre-Neuve que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de personnes ayant une déficience visuelle (9,9 %) âgées de 15 à 29 ans et que c'est dans les Territoires du Nord-Ouest que l'on trouve la proportion la plus forte (57,7 %) de personnes ayant une déficience visuelle âgées de 30 à 64 ans, reflet de la plus grande jeunesse de la population de cette région. C'est au Manitoba qu'habite le plus grand pourcentage de personnes ayant une déficience visuelle âgées de 65 ans et plus (64,9 %).

Tableau 5. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge, la province et le territoire, Canada

Province ou territoire	Tous les âges	Groupe d'âge		
		15 à 29 ans %	30 à 64 ans %	65 ans et plus %
Canada	445 875	6,7	39,1	54,2
Terre-Neuve	10 600	9,9	43,6	46,5
Île-du-Prince-Édouard	2 895	--	29,2	62,7
Nouvelle-Écosse	18 705	9,2	36,4	54,4
Nouveau-Brunswick	14 565	6,2	37,9	55,9
Québec	103 275	6,2	44,6	49,2
Ontario	164 455	5,6	37,6	56,8
Manitoba	22 220	6,1	29,1	64,9
Saskatchewan	20 000	6,7	32,6	60,8
Alberta	33 750	8,8	45,0	46,1
Colombie-Britannique	54 855	8,4	36,9	54,6
Yukon	190*	--	--	--
Territoires du Nord-Ouest	355*	--	57,7*	--

Incapacités multiples

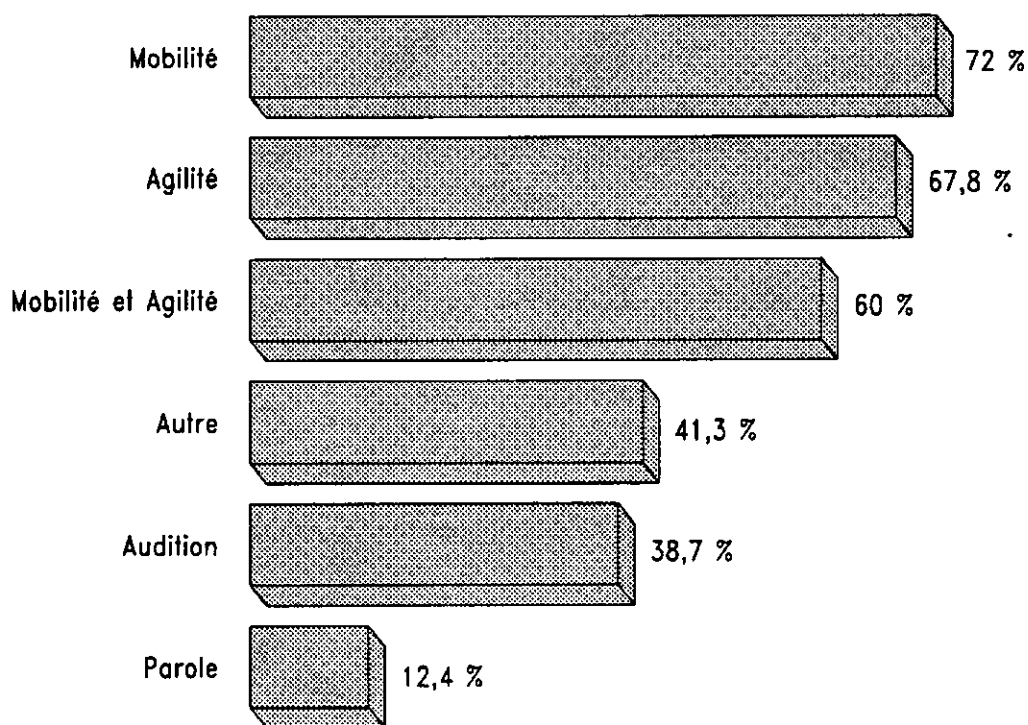
De nombreuses personnes ayant une déficience visuelle ont plus d'un type d'incapacité. En outre, un faible pourcentage des PDV disent n'avoir qu'une déficience visuelle. C'est chez les plus jeunes (15 à 29 ans) que la fréquence des incapacités uniques était la plus élevée (21,8 %) et chez les plus âgées qu'elle était la plus faible (7,1 %). Les personnes ayant une déficience visuelle présentant plus d'une incapacité ont le plus souvent trois ou quatre incapacités, et ce quel que soit l'âge. Les PDV âgées de 15 à 29 ans étaient moins susceptibles d'avoir trois, quatre ou cinq incapacités que celles des autres groupes d'âge. En général, le nombre d'incapacités par personne augmente avec l'âge.

Tableau 6. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le nombre d'incapacités et l'âge, Canada

Groupe d'âge	Total	Nombre incapacités					
		Une %	Deux %	Trois %	Quatre %	Cinq %	Six %
Tous les âges	445 875	10,9	15,8	26,3	27,8	15,7	3,6
15 à 29 ans	29 900	21,8	20,2	20,0	19,8	11,8	6,4
30 à 64 ans	174 460	14,2	15,8	24,7	27,1	14,4	3,8
65 ans et plus	241 515	7,1	15,2	28,3	29,3	17,0	3,0

Le graphique 1 présente le pourcentage des personnes ayant une déficience visuelle selon la nature des autres types d'incapacité signalées. Les troubles de la mobilité (72 %) et de l'agilité (67,8 %) constituent les incapacités qui accompagnent le plus souvent la perte de la vue. Parmi celles qui ont déclaré une incapacité liée à la mobilité se trouvent peut-être des personnes dont la déficience visuelle restreint la mobilité ou la liberté de mouvement. Par conséquent, aussi peu mobiles puissent-elles se sentir, ce qui les limite le plus est sans doute leur perte de vision. Par ailleurs, 38,7 % des PDV ont une combinaison de déficience auditive et de déficience visuelle.

Graphique 1. Nature des autres types d'incapacité déclarés par les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, Canada



Le tableau 7 présente les résultats d'une analyse plus détaillée selon l'âge de l'incidence des autres incapacités chez les PDV. Dans toutes les catégories d'incapacité, sauf celle liée à la parole, le taux d'incapacité le plus élevé a été observé chez les plus âgées d'entre les PDV (65 ans et plus).

Comme on pouvait s'y attendre, les plus âgées d'entre les PDV représentent un très fort pourcentage des personnes ayant une déficience auditive (68,4 %), et les plus jeunes, un faible pourcentage de toutes les personnes ayant une incapacité, sauf de celles ayant une limitation de la parole.

Tableau 7. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge et la nature des autres types d'incapacité déclarés, Canada

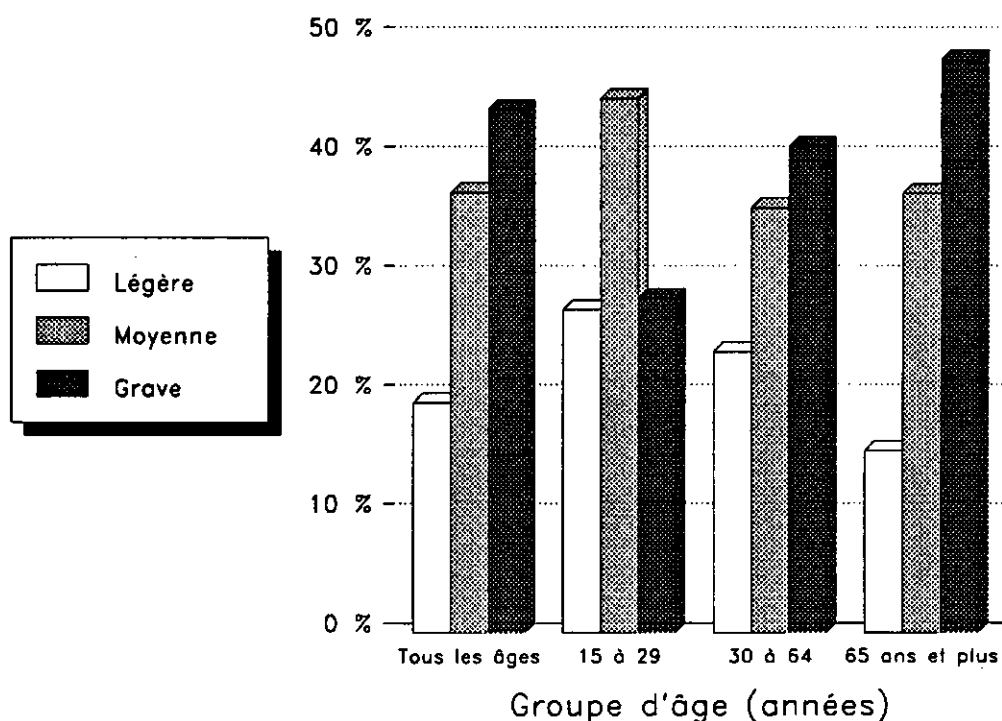
	Groupe d'âge			
	Total	15 à 29 ans %	30 à 64 ans %	65 ans et plus %
Total des PDV	445 875	6,7	39,1	54,2
% ayant déclaré une incapacité...				
Autres incapacités	397 475	5,9	37,7	56,5
Mobilité	321 010	3,8	37,7	58,6
Agilité	302 330	4,3	37,9	57,8
Mobilité ou agilité ¹	267 630	3,4	38,4	58,1
Audition	172 775	2,8	28,8	68,4
Parole	55 460	18,0	42,8	39,2
Autre	184 215	10,7	43,6	45,7

¹ Cette catégorie comprend les personnes ayant une déficience visuelle qui ont une incapacité liée à la mobilité, à l'agilité ou aux deux.

Gravité de l'incapacité

Comme le montre le graphique 2, 19,3 % des PDV ont une incapacité légère. Des PDV de 15 à 19 ans, la majeure partie, soit 44,8 %, ont une incapacité moyenne, tandis que 27,1 % ont une incapacité légère et que 28,1 % ont une incapacité grave. Le degré de gravité des incapacités prend un tournant chez les personnes âgées de 30 à 64 ans. En effet, le pourcentage de personnes ayant une incapacité légère tombe à 23,6 % et celui des personnes ayant une incapacité moyenne, à 35,6 %, tandis que le pourcentage de personnes ayant une incapacité grave monte en flèche à 40,8 %. Il n'est donc pas surprenant que chez les 65 ans et plus, l'incidence de l'incapacité grave soit encore plus élevée (48,1 %), que celle de l'incapacité moyenne ait légèrement augmenté et que celle de l'incapacité légère soit descendue à 15,2 %. Bref, la proportion des PDV ayant une incapacité grave augmente avec l'âge.

Graphique 2. Gravité¹ de l'incapacité chez les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'âge, Canada



¹ La gravité correspond au degré général de gravité, lequel est calculé en tenant compte de l'ensemble des incapacités déclarées par la personne. Le terme «gravité» est défini à l'annexe C.

Âge au début de l'incapacité

Vingt-quatre pour cent (24 %) des personnes ayant une déficience visuelle sont devenues déficientes visuelles fonctionnelles avant 30 ans, 37,9 %, entre 30 et 64 ans, et 38,1 %, après 64 ans. Un examen plus détaillé de l'âge au début de l'incapacité révèle que c'est chez les personnes âgées de 70 à 79 ans que la déficience visuelle se manifeste le plus souvent (18 % des PDV) pour la première fois.

Une comparaison selon le sexe montre que plus l'âge au début de l'incapacité augmente, plus la proportion de femmes ayant une déficience visuelle est grande. Le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes dans tous les groupes d'âge au début de l'incapacité. De fait, chez les PDV de 65 ans et plus, le pourcentage des femmes est plus du double de celui des hommes. Ce phénomène est attribuable au fait que les femmes représentent un pourcentage plus grand des personnes âgées que les hommes et que la possibilité d'avoir une déficience visuelle augmente avec l'âge.

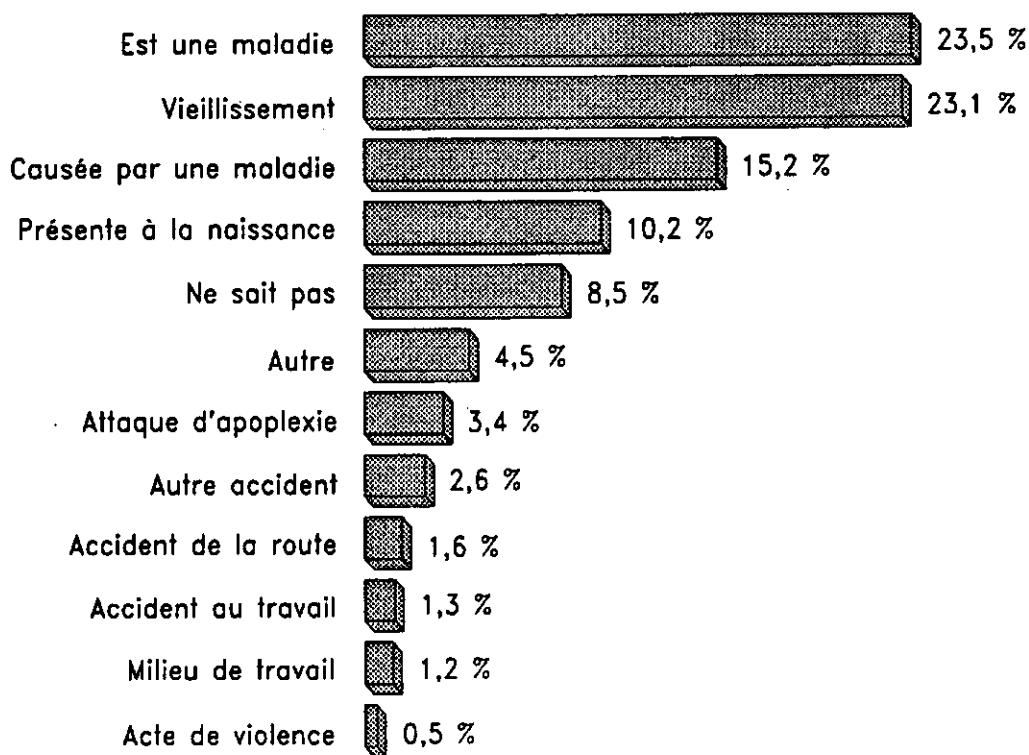
Tableau 8. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le sexe et l'âge au début de la déficience, Canada

Groupe d'âge au début	Les deux sexes	Hommes %	Femmes %
Tous les âges	445 875	38,6	61,4
14 ans et moins	75 310	43,4	56,6
15 à 29 ans	31 690	43,8	56,2
30 à 64 ans	168 915	42,6	57,4
65 ans et plus	169 960	31,4	68,6

Cause de la déficience visuelle

Le vieillissement représente une variable importante de l'analyse de la perte de vision. De fait, il se classerait, selon les données de l'ESLA, au deuxième rang parmi les causes de la déficience visuelle. Ensemble, les causes «est une maladie» et «causée par une maladie» sont à l'origine de 38,7 % des déficiences visuelles. La catégorie «est une maladie» comprend les maladies qui touchent surtout ou seulement l'oeil, comme la dégénérescence maculaire. Cette affection de l'oeil est la principale cause de déficience visuelle chez les personnes âgées (40 % des cas - ICNA, 1987). La catégorie «causée par une maladie» comprend les maladies qui n'affectent pas uniquement l'oeil mais dont la pathologie entraîne souvent la déficience visuelle, comme c'est le cas pour le diabète. Fait à noter, 10,2 % des PDV ont déclaré que leur déficience était présente à la naissance.

Graphique 3. Cause de la limitation visuelle déclarée par les personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, Canada



Nota: La cause de la limitation visuelle renvoie à la déficience présente au tout début de l'affection.

3. Caractéristiques socio-économiques

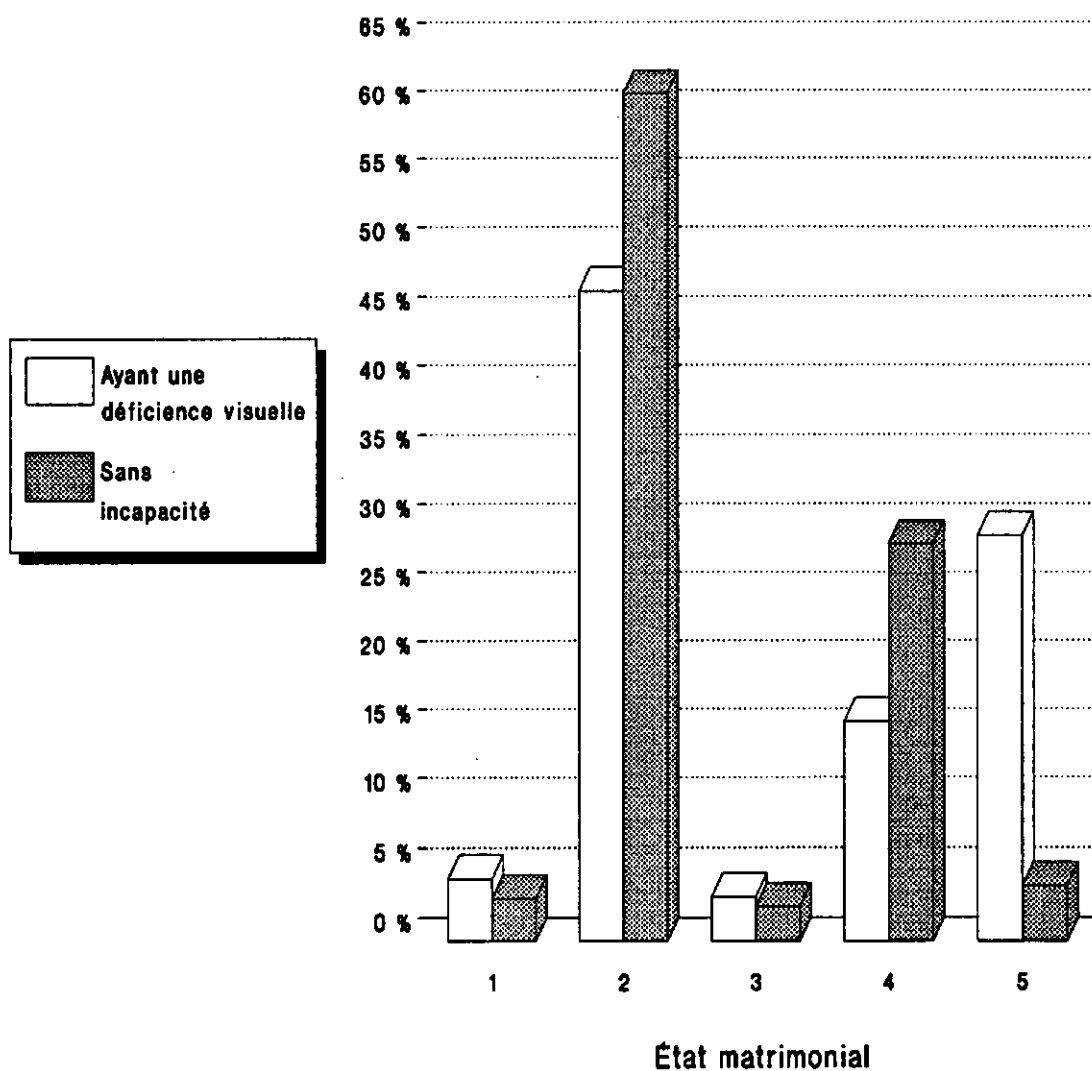
L'état matrimonial, la structure de la famille, la résidence en milieu rural ou urbain, la scolarité, l'emploi et le revenu, toutes ces variables s'influencent et interagissent et, ce faisant, caractérisent la situation socio-économique d'un individu. Une autre variable contribue directement à définir cette situation, à savoir l'âge au début de la déficience visuelle. Suit une analyse comparative des personnes ayant une déficience visuelle (PDV) et des personnes sans incapacité (PSI) qui, dans certains cas, va plus loin et examine l'âge au début de l'incapacité en fonction des caractéristiques socio-économiques.

État matrimonial

Il semble y avoir presque autant de personnes divorcées que de personnes séparées chez les PDV et les PSI (graphique 4). Fait à noter, la proportion de PDV est légèrement supérieure dans les deux groupes. L'écart le plus marqué a été observé chez les veufs et les veuves, dont font partie 29,4 % des PDV, contre à peine 4 % des PSI. Il s'agit là sans nul doute de la conséquence directe de la forte représentation des femmes au sein des PDV âgées. La proportion de personnes mariées et celle de personnes jamais mariées étaient nettement plus basses chez les PDV (47,1 % et 15,8 %) que chez les PSI (61,5 % et 28,8 %); cet écart s'explique du fait qu'un pourcentage extrêmement élevé de PDV sont veuves.

Les chiffres sur les personnes jamais mariées de l'ESLA se rapprochent des données de la U.S. National Health Interview Survey tenue en 1979-1980, à laquelle 12,5 % des personnes ayant une incapacité, soit une proportion inférieure à celle des PSI, ont répondu n'avoir jamais été mariées (Czajka, 1984). Cet écart est probablement attribuable au fait que les jeunes sont moins fortement représentés au sein de la population ayant une incapacité que de la population n'ayant pas d'incapacité.

Graphique 4. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'état matrimonial, Canada



États matrimoniaux			
1	Divorcé/e	3	Séparé/e
2	Maintenant marié/e	4	Jamais marié/e
	5	Veuf/ve	

Résidence en milieu rural ou urbain

Avant de comparer la structure de la famille ou la situation des particuliers dans le ménage des PDV avec celle des PSI, veuillez noter ce qui suit sur la situation vis-à-vis de la nature du lieu de résidence (milieu urbain ou rural). L'analyse des données de l'ESLA sur les deux populations ne révèle pratiquement aucune différence entre la situation respective de chacune vis-à-vis de la nature du lieu de résidence.

Les résultats selon la nature du lieu de résidence sont semblables pour les deux populations. Par conséquent, la variable milieu urbain ou rural ne semble pas compter dans la comparaison des PDV et des PSI selon leur situation socio-économique.

Tableau 9. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la nature du lieu de résidence (rural ou urbain), Canada

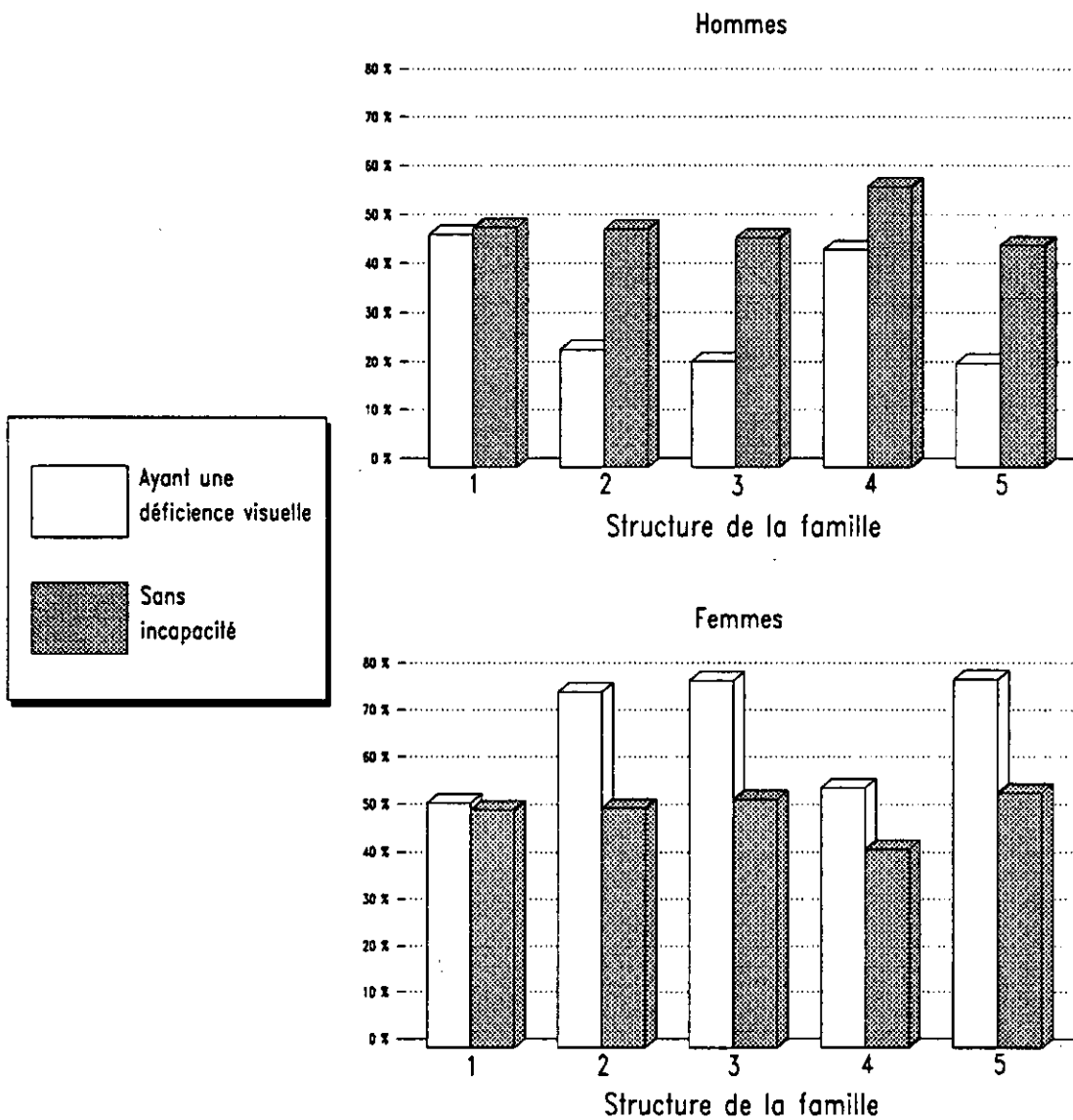
Groupe d'âge	Total		% Rural		% Urbain	
	PDV	PSI	PDV	PSI	PDV	PSI
Tous les âges	445 875	16 689 310	22,9	24,2	77,1	75,8
15 à 29 ans	29 900	6 077 975	23,6	23,5	76,4	76,5
30 à 64 ans	174 460	9 153 475	24,5	24,8	75,5	75,2
65 ans et plus	241 515	1 457 860	21,7	23,6	78,3	76,4

Structure de la famille

L'analyse comparative de la situation des particuliers dans le ménage des personnes ayant une déficience visuelle et des personnes sans incapacité révèle des différences intéressantes. Cette comparaison a été faite en étudiant la situation des répondants dans la famille de recensement. Une famille de recensement se définit comme une unité familiale comprenant un époux et une épouse (avec ou sans enfants ne s'étant jamais mariés, quel que soit leur âge) ou un parent seul, sans égard à l'état matrimonial, avec un enfant ou plusieurs enfants ne s'étant jamais mariés, quel que soit leur âge, vivant dans le même logement. Plus de 8 répondants ayant une déficience visuelle sur 10 faisaient partie d'une famille de recensement, ce qui n'était le cas que de 60,6 % des répondants sans incapacité. Les deux groupes se distinguaient également l'un de l'autre dans la catégorie des personnes vivant seules. Selon les données de l'ESLA, les PDV étaient 15 % plus nombreuses à vivre seules que les PSI.

L'analyse selon le sexe révèle d'autres différences entre la situation des particuliers dans le ménage des PDV et celle des PSI. Le graphique 5 montre que les proportions de femmes et d'hommes faisant partie d'une famille de recensement ne diffèrent que très peu ou pas du tout. Dans les quatre autres catégories de structures familiales, le pourcentage de femmes ayant une déficience visuelle est, de toute évidence, nettement plus élevé que celui de femmes sans incapacité. Chez les hommes, c'est l'inverse. On peut attribuer cette situation au fait que les femmes représentent un pourcentage supérieur des PDV (61 %) que les hommes, alors qu'elles constituent une proportion équivalente des personnes sans incapacité. Une fois de plus, il est évident que l'âge plus grand des femmes ayant une déficience visuelle influe sur les comparaisons entre PDV et PSI.

Graphique 5. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la structure de la famille, Canada



Structures de la famille

1	Famille de recensement	3	Vivant avec une personne apparentée
2	Famille hors recensement	4	Vivant avec une personne non apparentés
5	Vivant seule		

Le tableau 10 présente un examen plus détaillé des données relatives à la structure de la famille, y compris de l'information sur la situation des particuliers dans le ménage (vivant seules ou ne vivant pas seules) selon l'âge et le sexe. Les femmes ayant une déficience visuelle sont plus susceptibles que leurs homologues masculins de vivre seules, et ce quel que soit l'âge. De fait, chez les personnes ayant une déficience visuelle âgées de 65 ans et plus, le pourcentage de femmes vivant seules (39,5 %) est presque trois fois plus élevé que celui des hommes vivant seuls (15 %).

Le faible pourcentage de personnes ayant une déficience visuelle âgées de 15 à 29 ans vivant seules traduit le fait qu'un bon nombre d'entre elles vivent toujours à la maison.

Tableau 10. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la structure de la famille, le sexe et l'âge, Canada

Groupe d'âge	Total de PDV		% vivant seules		% ne vivant pas seules	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous les âges	171 910	273 965	13,3	30,3	86,7	69,7
15 à 29 ans	16 185	13 715	8,0*	11,3*	92,0	88,7
30 à 64 ans	77 165	97 295	12,7	17,6	87,3	82,4
65 ans et plus	78 560	162 955	15,0	39,5	85,0	60,5

Éducation

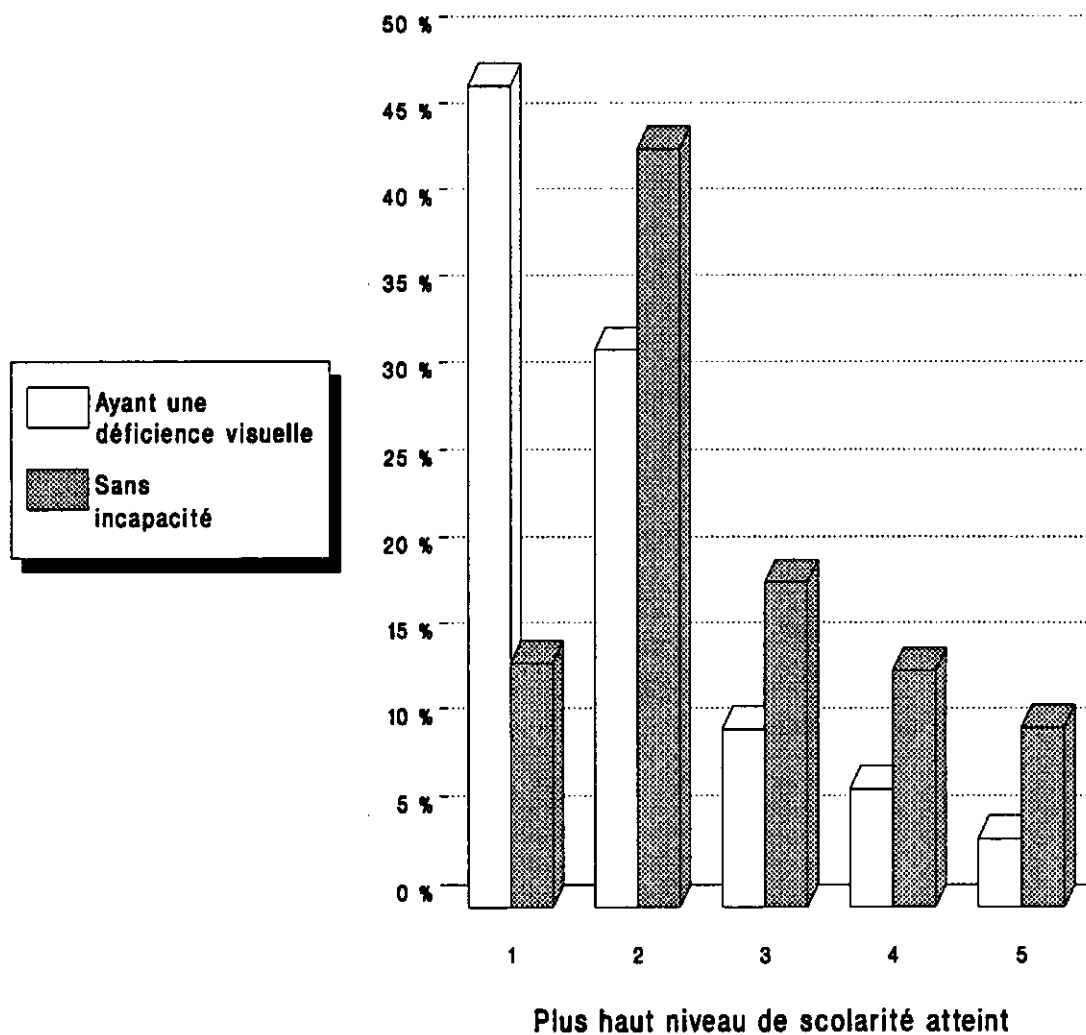
Le niveau de scolarité est l'un des facteurs socio-économiques qui influent le plus sur l'emploi et le revenu. L'ESLA a constaté des choses surprenantes sur le plus haut niveau de scolarité des PDV et des PSI. Jusqu'à maintenant, les études menées dans le domaine de l'éducation et de la déficience visuelle mettaient l'accent sur les programmes d'éducation spéciale (Kirchner, 1985; Czajka, 1984). Les données de l'ESLA, quant à elles, permettent d'établir une comparaison globale entre les PDV et les PSI en ce qui a trait au plus haut niveau de scolarité atteint. **Veillez noter que les chiffres ne comprennent pas les données sur les PDV qui ont déclaré avoir une «autre» incapacité, catégorie dans laquelle tombent les désordres émotifs et psychiatriques, les retards de développement et les difficultés d'apprentissage.**

Le graphique 6 illustre surtout le vaste écart de pourcentage qui sépare les PDV et les PSI ayant fait de 0 à 8 années d'études. On y constate que 47,3 % (près de la moitié) des PDV n'ont pas étudié plus de 8 ans, comparativement à 14 % des PSI. Par conséquent, environ la moitié des PDV ont atteint un des quatre autres niveaux de scolarité, comparativement à 86 % des PSI. Les PSI sont 12 % plus nombreuses que les PDV à avoir fait des études secondaires. Leur proportion est également plus élevée à tous les niveaux d'études postsecondaires. Les proportions de PDV et de PSI ayant fait certaines études postsecondaires sont respectivement de 10,1 % et de 18,7 %; au niveau du certificat ou du diplôme d'études postsecondaires, les chiffres correspondants sont de 6,7 % et de 13,5 %, tandis qu'au niveau du grade universitaire, ils sont de 3,9 % et de 10,2 %. Bref, la majorité des PDV n'ont étudié que de 0 à 8 ans et une minorité d'entre elles ont terminé des études postsecondaires, soit environ 21 %, proportion qui s'élève à 42 % chez les PSI. Le taux d'accession aux études postsecondaires est deux fois plus élevé chez les PSI que chez les PDV.

Niveaux de scolarité

- 0 - 8 années d'études : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'école primaire, de la maternelle à la huitième année, et celles qui ne sont jamais allées à l'école.
- Études secondaires : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'école secondaire (de la 9e à la 12e année), sans obtenir de diplôme, et celles qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires ou un certificat ou diplôme d'une école de métiers.
- Études postsecondaires partielles : Ce niveau regroupe les personnes qui ont fréquenté l'université ou le collège mais qui n'ont pas obtenu de grade ni de diplôme.
- Certificat ou diplôme d'études postsecondaires : Ce niveau regroupe les personnes qui ont reçu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires non universitaires.
- Grade universitaire : Ce niveau regroupe les personnes qui ont obtenu au moins un grade universitaire.

Graphique 6. Personnes ayant une déficience visuelle¹ et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon le plus haut de niveau de scolarité atteint, Canada



Niveaux de scolarité	
1	0 à 8 années
2	Études secondaires (partielles ou totales)
3	Études postsecondaires
4	Certificat ou diplôme
5	Grade universitaire

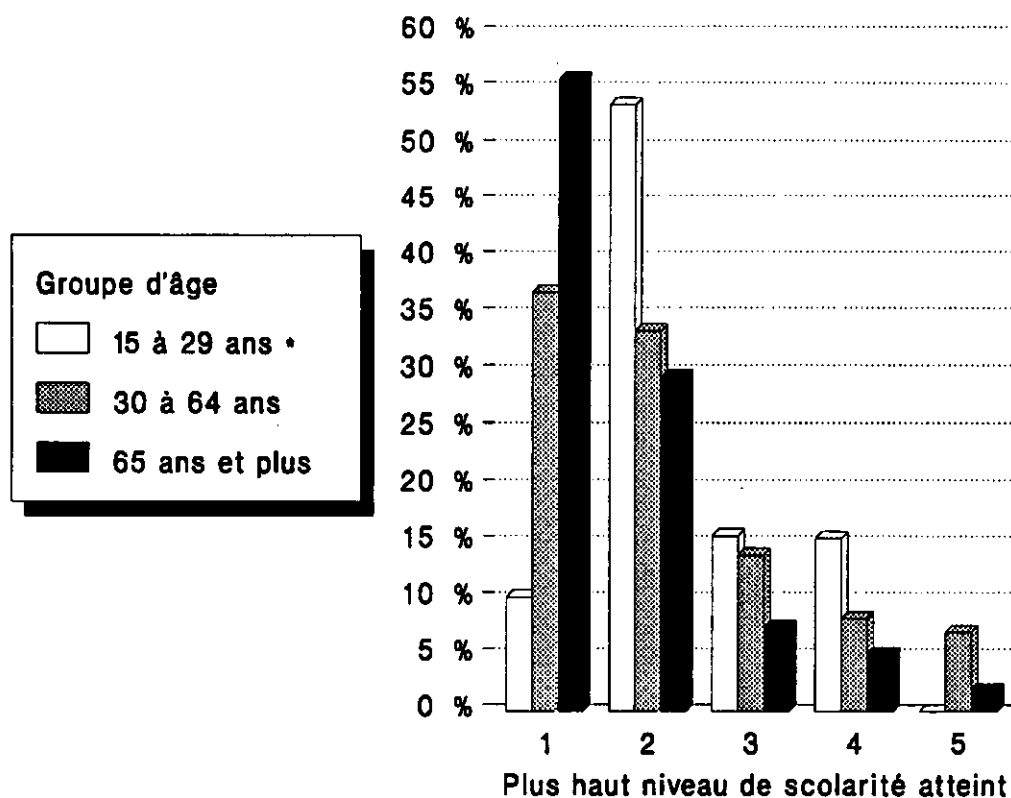
¹ Exclut les PDV qui ont déclaré avoir un «autre» type d'incapacité (c'est-à-dire celles qui sont limitées dans leurs activités en raison d'une difficulté d'apprentissage, d'un désordre émotif ou psychiatrique ou d'un retard de développement).

Avant de prendre connaissance des résultats de l'analyse des niveaux de scolarité des PDV selon l'âge, veuillez noter que le niveau de scolarité diminue avec l'âge. Cette tendance se remarque de façon plus prononcée chez les PDV même si elle se retrouve dans les deux groupes.

Puisqu'il a été établi que seul un faible pourcentage des PDV franchissent les plus hauts échelons de la scolarité, nous devons nous pencher sur la répartition des PDV selon l'âge et le niveau de scolarité. Le graphique 7 montre que la grande majorité des personnes âgées de 65 ans et plus n'ont fait que de 0 à 8 années d'études primaires. Ce graphique aide à comprendre la variante observée au graphique 6 à ce niveau de scolarité. Le pourcentage de PDV âgées de 65 ans et plus est plus élevé que celui des PSI du même âge, ce qui expliquerait en partie la répartition des deux groupes aux plus hauts niveaux de scolarité (sur-représentation des PDV âgées).

Il s'avère également intéressant de noter que les plus jeunes PDV (15 à 29 ans) représentent la majorité (53,7 %) des personnes ayant une déficience visuelle qui ont fait des études secondaires. Les jeunes PDV sont proportionnellement plus nombreuses à avoir fait des études postsecondaires ou à avoir obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires que les PDV plus âgées.

Graphique 7. Personnes ayant une déficience visuelle¹ âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage et présentant le plus haut niveau de scolarité atteint, selon l'âge, Canada



Niveaux de scolarité	
1	0 à 8 années
2	Études secondaires (partielles ou totales)
3	Études postsecondaires
4	Certificat ou diplôme
5	Grade universitaire

1 Exclut les PDV qui ont déclaré avoir un «autre» type d'incapacité (c'est-à-dire celles qui sont limitées dans leurs activités en raison d'une difficulté d'apprentissage, d'un désordre émotif ou psychiatrique ou d'un retard de développement).

** Veuillez utiliser les données sur le groupe des 15 à 29 ans pour les niveaux 1, 3 et 4 avec prudence en raison de leur grande variabilité d'échantillonnage. Le chiffre du niveau 5 n'est pas présenté puisque son variabilité d'échantillonnage est trop élevée pour en permettre l'utilisation.*

Le tableau 11 présente des données détaillées sur l'âge des PDV et des PSI, permettant ainsi de comparer les niveaux de scolarité des deux groupes. De toute évidence, les plus jeunes des deux groupes ont atteint un niveau de scolarité plus élevé que leurs aînés, comme c'est également le cas des PSI en regard des PDV. Un pourcentage très faible des PDV âgées de 15 à 29 ans ont obtenu un grade universitaire. Le pourcentage de diplômés universitaires est plus élevé parmi les 30 ans et plus, et ce tant chez les PDV que chez les PSI. Ces constatations laissent supposer que les plus jeunes PDV sont moins susceptibles d'atteindre un niveau de scolarité élevé que les PSI du même âge, bien qu'un nombre considérable d'entre eux fréquentent une école, suivent des cours, reçoivent des leçons particulières, etc.

Tableau 11. Répartition en pourcentage des personnes ayant une déficience visuelle¹ et des personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint, Canada

Niveau de scolarité	Groupe d'âge			
	Tous les âges	15 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
Nombre total				
PDV	261 660	10 245	94 145	157 265
PSI	16 689 310	6 077 975	9 153 475	1 457 860
0 à 8 années				
PDV	47,3	10,2*	37,0	55,9
PSI	14,0	3,6	16,2	43,0
Études secondaires				
PDV	32,0	53,7	33,6	29,6
PSI	43,6	53,5	38,3	35,7
Études postsecondaires				
PDV	10,1	15,6*	13,9	7,5
PSI	18,7	21,9	17,9	10,2
Certificate/diplôme				
PDV	6,7	15,4*	8,3	5,1
PSI	13,5	13,3	14,7	6,5
Grade universitaire				
PDV	3,9	--	7,1	1,9
PSI	10,2	7,7	12,9	4,6

¹ Exclut les PDV qui ont déclaré avoir un « autre » type d'incapacité (c'est-à-dire celles qui sont limitées dans leurs activités en raison d'une difficulté d'apprentissage, d'un désordre émotif ou psychiatrique ou d'un retard de développement).

L'analyse du niveau de scolarité selon l'âge au début de la déficience visuelle semble indiquer que celle-ci fait obstacle à la scolarité. Le tableau 12 présente le plus haut niveau de scolarité atteint par les PDV selon 4 groupes d'âge au début de la déficience.

Les résultats du début de la déficience à moins de 15 ans semblent se contredire. Puisque 39,7 % des personnes de cet âge ayant une déficience visuelle ne font qu'entre 0 et 8 années d'études, il est surprenant de constater que 10,6 % des PDV aient reçu un grade universitaire.

Le pourcentage des PDV n'ayant fait que de 0 à 8 années d'études diminue considérablement dans le groupe des 15 à 29 ans au début de la déficience, pour atteindre 22,3 %, comme le pourcentage de celles qui ont obtenu un grade universitaire, qui chute à 7,6 %. Mais la proportion de PDV qui ont fait des études postsecondaires est nettement plus élevée dans ce groupe d'âge que dans les autres. Cela pourrait laisser supposer que lorsque les études sont interrompues avant la fin du secondaire, les élèves ayant une déficience visuelle sont systématiquement dirigés vers les cours de formation professionnelle de niveau postsecondaire. Perdre l'usage de la vue après 30 ans a probablement peu d'impact sur le niveau de scolarité mais pourrait influencer sérieusement sur le revenu et la situation vis-à-vis de l'emploi.

Bref, l'apparition d'une déficience visuelle au début des études pourrait avoir un double impact sur le niveau de scolarité : la majorité des personnes touchées ne termineront que leurs études primaires, tandis qu'une proportion substantielle obtiendra un grade universitaire.

Tableau 12. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle¹ et vivant dans un ménage, selon le plus haut de niveau de scolarité atteint et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada

Groupe d'âge au début	Total	Plus haut niveau de scolarité atteint				
		0 à 8 années %	Études secondaires %	Études postsecondaires %	Certificat ou diplôme %	Grade universitaire %
Tous les âges	261 660	47,3	32,0	10,1	6,7	3,9
14 ans et moins	33 535	39,7	33,6	8,7	7,4	10,6
15 à 29 ans	21 335	22,3	45,8	18,7	5,6*	7,6
30 à 64 ans	98 010	47,4	32,0	11,0	7,6	2,0
65 ans et plus	108 780	54,5	28,8	8,1	5,8	2,9

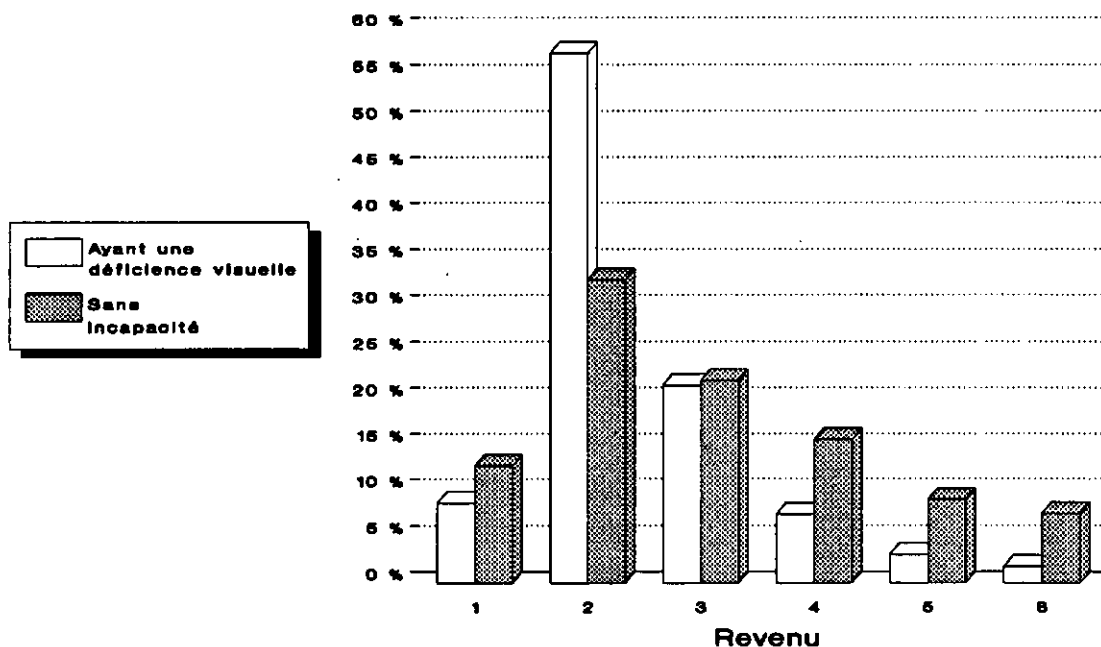
¹ Exclut les PDV qui ont déclaré avoir un « autre » type d'incapacité (c'est-à-dire celles qui sont limitées dans leurs activités en raison d'une difficulté d'apprentissage, d'un désordre émotif ou psychiatrique ou d'un retard de développement).

Revenu

Le taux de scolarité influe directement sur le revenu et l'emploi. Comme les PDV sont proportionnellement plus nombreuses que les PSI aux plus bas échelons de l'échelle de scolarité, elles le sont également aux plus bas échelons de l'échelle du revenu (graphique 8). Dans la présente section, le revenu représente l'argent total reçu au cours de l'année civile 1985 grâce à un emploi, un régime de retraite, des intérêts, des assurances, des allocations familiales, etc.

Les PSI et les PDV sont représentées quasi également dans la catégorie des personnes sans revenu. La majorité des PSI (57,4 %) touchent de 1 à 10 000 dollars par année, comparativement à 32,9 % des PDV. Bien qu'une proportion semblable de PSI et de PDV gagnent de 10 001 à 20 000 dollars par année, les PSI se retrouvent toujours en nombre beaucoup plus grand que les PDV dans les tranches de revenu supérieures à 20 000 dollars.

Graphique 8. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité¹ vivant dans un ménage, selon le revenu, Canada



Tranches de revenu			
1	0 \$	4	20 001 à 30 000 \$
2	1 à 10 000 \$	5	30 001 à 40 000 \$
3	10 001 à 20 000 \$	6	Plus de 40 000 \$

¹ Les chiffres pour les personnes touchant un revenu négatif ne figurent pas dans ce graphique mais ont été inclus dans les chiffres de population totale utilisés pour le calcul des pourcentages.

L'analyse du revenu selon l'âge (tableau 13) nous éclaire davantage. Comme on pouvait s'y attendre, un pourcentage plus élevé des 15 à 29 ans de chacun des deux groupes font partie des deux tranches inférieures de revenu (0 \$ et de 1 à 10 000 \$). Un tournant se produit dans la tranche de 10 001 à 20 000 dollars. Les groupes les plus âgés sont proportionnellement plus nombreux à toucher des revenus supérieurs (20 001 à 30 000 \$, 30 001 à 40 000 \$ et plus de 40 000 \$). En outre, on retrouve une plus grande proportion de PSI dans les tranches supérieures de revenu. La scolarité expliquerait ce phénomène. Il semble qu'il y aurait aussi un lien direct entre le revenu et l'âge; de façon générale, plus le répondant est jeune, plus son revenu diminue.

Cette tendance se remarque aussi chez les PDV et les PSI; quel que soit leur âge, les PDV ont un revenu inférieur à celui des PSI. Ces constatations concordent avec les résultats de la National Health Interview Survey tenue en 1979-1980 (Czajka, 1984).

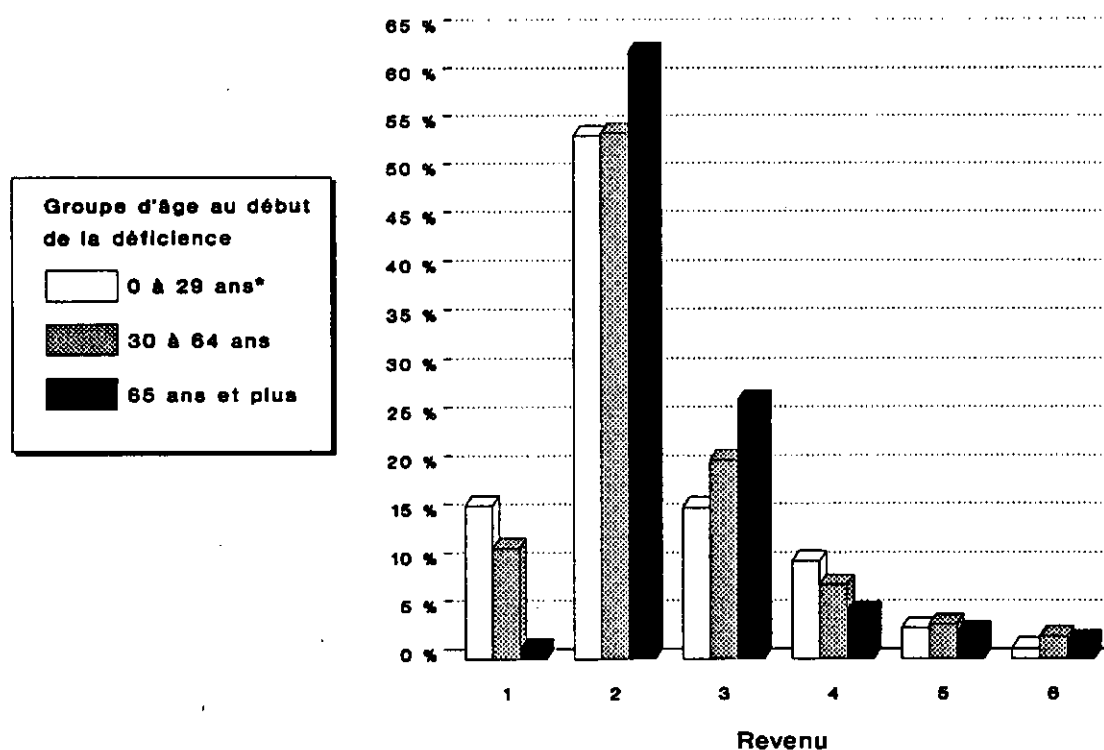
Tableau 13. Répartition en pourcentage des personnes ayant une déficience visuelle et des personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon l'âge et le revenu, Canada

Tranches de revenu	Groupe d'âge			
	Tous les âges	15 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
Total¹				
PDV	445 875	29 900	174 460	241 515
PSI	16 689 310	6 077 975	9 153 475	1 457 860
0 \$				
PDV	8,7	24,8	16,3	1,2
PSI	12,7	19,4	10,1	1,4
1 à 10 000 \$				
PDV	57,4	58,4	47,3	64,5
PSI	32,9	44,7	22,4	49,9
10 001 à 20 000 \$				
PDV	21,5	10,7	18,1	25,2
PSI	22,0	20,6	21,6	30,4
20 001 à 30 000 \$				
PDV	7,4	4,8*	11,4	4,8
PSI	15,6	10,3	19,9	10,4
30 001 à 40 000 \$				
PDV	3,1	--	4,6	2,3
PSI	9,0	3,7	13,4	3,4
Plus de 40 000				
PDV	1,8	--	2,0	1,9
PSI	7,5	1,2	12,2	4,4

¹ Exclut les personnes ayant déclaré un revenu négatif.

Certaines des tendances se répètent même lorsqu'on étudie les données sur le revenu sous l'angle de l'âge au début de la déficience visuelle (Graphique 9). Un exemple frappant : celui de la représentation des 0 à 29 ans et des 65 ans et plus dans les tranches inférieure et supérieure de revenu. Remarquez que les 65 ans et plus sont très faiblement représentés à l'échelon inférieur de l'échelle du revenu, tandis que les plus jeunes (0 à 29 ans) le sont très peu à l'échelon supérieur (plus de 40 000 \$) de l'échelle du revenu. Cependant, près de 90 % des personnes chez qui la déficience visuelle s'est manifestée après 65 ans déclarent gagner un revenu totalisant entre 1 et 20 000 \$. Bien qu'il y ait moins de personnes dans

Graphique 9. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le revenu¹ et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada



Tranches de revenu	
1	0 \$
2	1 à 10 000 \$
3	10 001 à 20 000 \$
4	20 001 à 30 000 \$
5	30 001 à 40 000 \$
6	Plus de 40 000 \$

¹ Les chiffres pour les personnes touchant un revenu négatif ne figurent pas dans ce graphique mais ont été inclus dans les chiffres de population totale utilisés pour le calcul des pourcentages.

* Veuillez utiliser les données sur le groupe des 15 à 29 ans pour la sixième tranche de revenu avec prudence en raison de leur grande variabilité d'échantillonnage.

les deux autres groupes qui déclarent gagner ce revenu, on en retrouve quand même un nombre assez considérable. Dans les tranches supérieures à 20 000 dollars, le groupe d'âge moyen (30 à 64 ans) est bien représenté. Par conséquent, il semblerait que si la déficience visuelle commence entre 20 et 64 ans, les probabilités de maintenir ou d'atteindre un revenu élevé sont meilleures.

Éducation et revenu

La comparaison du revenu des PDV et des PSI selon le niveau de scolarité donne des résultats dignes de mention. Le tableau 14 renforce la notion selon laquelle la déficience visuelle produit un effet adverse sur le revenu. Un examen détaillé démontre que la grande majorité des PDV (76,3 %) ayant étudié de 0 à 8 ans gagnent moins de 10 000 dollars, comparativement à 54,9 % des PSI ayant atteint le même niveau de scolarité. L'écart est relativement faible entre les PDV et les PSI gagnant de 10 001 à 20 000 dollars. Mais il est nettement plus large dans les tranches supérieures de revenu. De toute évidence, les PDV sont plus susceptibles de toucher un faible revenu qu'un revenu élevé.

L'écart entre le revenu des PDV et celui des PSI ayant fait des études secondaires n'est pas aussi grand qu'entre le revenu des PDV et celui des PSI ayant fait de 0 à 8 années d'études, mais les PDV sont encore plus fortement représentées au dernier échelon de l'échelle du revenu (1 à 10 000 \$). L'écart de revenu le plus important, un ratio de 1 à 3, est celui qui sépare les PDV et les PSI touchant 40 000 dollars et plus.

On serait porté à croire que la répartition du revenu serait semblable dans chacun des groupes au fur et à mesure que le niveau de scolarité augmente. Une analyse des niveaux de scolarité supérieurs et du revenu révèle que malgré une formation spécialisée, les PDV demeurent plus fortement représentées que les PSI dans les tranches inférieures de revenu, de sorte qu'elles sont toujours moins susceptibles que les PSI de gagner un revenu élevé.

On s'attendrait, compte tenu du faible pourcentage de PDV ayant obtenu un grade universitaire, comparativement aux PSI, à une répartition semblable du revenu. Il est certain que le revenu augmente avec la scolarité, et ce pour les deux groupes. Les PDV et les PSI titulaires d'un diplôme universitaire semblent être réparties plus également d'une tranche de revenu à l'autre. Malgré ce nivellement, les PDV demeurent sur-représentées dans les tranches inférieures de revenu. En outre, c'est à l'échelon des 40 000 dollars et plus que les PSI sont les plus fortement représentées (28,3 %), alors que c'est à l'échelon des 20 001 à 30 000 dollars que les PDV, pour leur part, le sont le plus (28 %). La proportion de PSI est supérieure de plus de 10 % à celle des PDV à l'échelon des 40 000 dollars et plus. Cet écart de 10 % est le plus important de tous les niveaux de scolarité. Il semblerait donc que la scolarité accroisse bel et bien le potentiel de revenu des PDV et des PSI, mais la répartition du revenu selon la scolarité place les PDV en situation de subordination, laquelle s'accroît en fait avec la scolarité. Cela pourrait indiquer que les PDV sont sous-employées et/ou sous-rémunérées.

Tableau 14. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon le revenu et le niveau de scolarité, Canada

Niveau de scolarité	Tranche de revenu						
	Total ¹	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
		%	%	%	%	%	%
Total							
PDV	445 875	8,7	57,4	21,5	7,4	3,1	1,8
PSI	16 689 310	12,7	32,9	22,0	15,6	9,0	7,5
0 à 8 années							
PDV	222 435	8,4	67,9	19,7	2,8	0,6*	0,6*
PSI	2 328 570	16,1	38,8	23,2	13,5	5,2	2,9
Études secondaires							
PDV	140 970	11,3	52,2	19,8	9,6	5,6	1,3
PSI	7 273 285	19,0	35,3	21,1	13,7	6,9	3,6
Études postsecondaires							
PDV	44 235	6,1	40,8	32,1	15,6	1,8*	3,3*
PSI	3 123 730	6,6	35,0	23,3	17,1	10,0	7,7
Certificat ou diplôme							
PDV	24 805	4,7*	40,1	30,6	9,9	9,6	4,7*
PSI	2 255 495	4,7	27,9	25,3	21,1	12,0	8,6
Grade universitaire							
PDV	13 425	--	24,9	16,2	28,0	11,4*	17,5
PSI	1 708 215	3,1	17,6	17,6	16,0	17,2	28,3

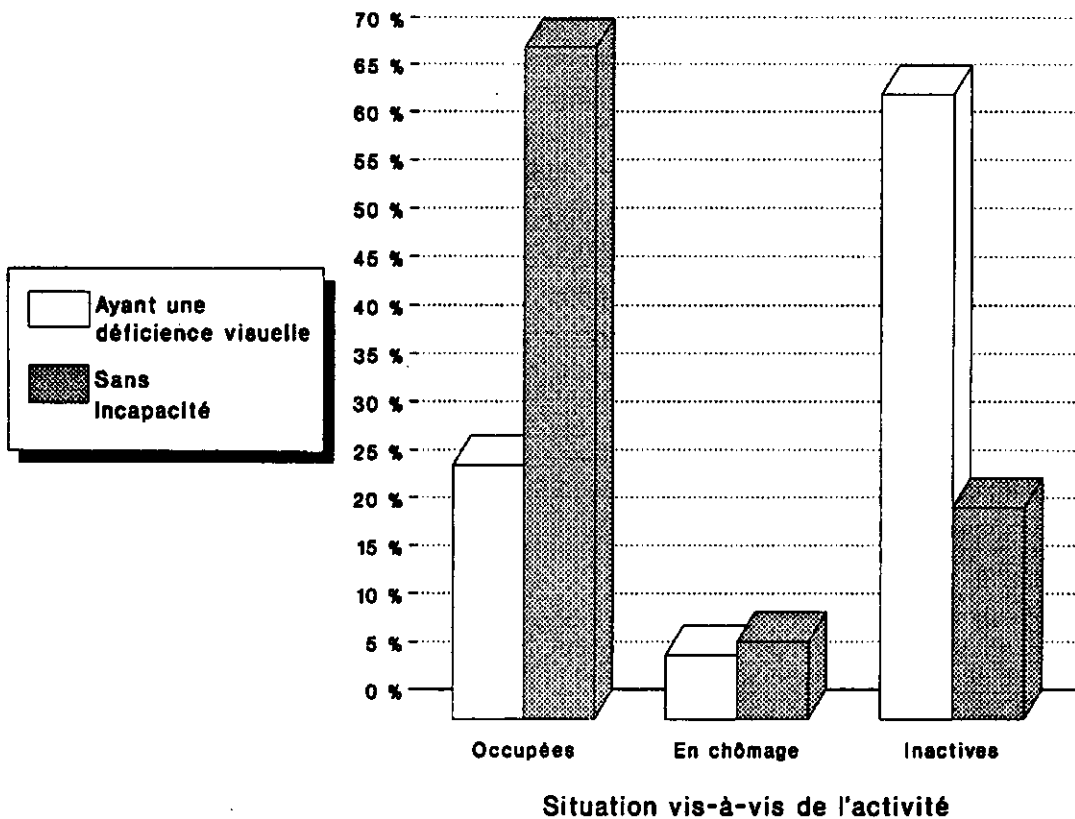
1 Comprend les personnes ayant déclaré un revenu négatif.

Tranches de revenu			
1	0 \$	4	20 001 à 30 000 \$
2	1 à 10 000 \$	5	30 001 à 40 000 \$
3	10 001 à 20 000 \$	6	Plus de 40 000 \$

Activité

L'étude du revenu touché par les personnes ayant une déficience visuelle semble indiquer qu'une partie des PDV sont occupées (c'est-à-dire qu'elles travaillent). Le graphique 10 illustre très clairement la situation des PDV et des PSI vis-à-vis de l'activité. Seulement 26,5 % des PDV en âge de travailler sont occupées, comparativement à 69,9 % des PSI du même âge. Ces constatations ressemblent aux résultats des études menées par Kirchner et Petersons (1979, 1985), qui ont conclu que le tiers des PDV en âge de travailler et que près des trois quarts des PSI en âge de le faire étaient occupées. Cependant, les deux groupes connaissent des taux de chômage semblables, soit 6,7 % chez les PDV et 8,1 % chez les PSI. Un écart important sépare la proportion d'inactifs de chaque groupe. Alors qu'à peine 22,1 % des PSI sont inactives, 64,9 % des PDV le sont. Le ratio d'inactivité se trouve donc de 3 à 1 en faveur des PSI. Cet écart de pourcentage s'avère plutôt surprenant compte tenu du fait que le niveau de scolarité et le niveau de revenu ne varient pas autant d'un groupe à l'autre chez les personnes en âge de travailler.

Graphique 10. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 ans et plus vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, Canada



On pourrait croire que les PDV sont plus susceptibles de se mettre des bâtons dans les roues et de se sentir inaptes face à l'emploi et, par conséquent, préfèrent rester en marge de la population active. Une autre explication veut que l'apparition d'une déficience visuelle en cours de carrière soit plus susceptible d'entraîner une retraite forcée ou prématurée (Carroll, 1961).

L'étude de l'activité selon le sexe aboutit à des constats assez singuliers. Ainsi, le taux d'activité des hommes et des femmes est semblable dans les deux groupes. Il en ressort d'une part que les femmes de chacun des deux groupes sont moins susceptibles d'être occupées que leurs homologues masculins et d'autre part que les hommes et les femmes ayant une déficience visuelle le sont moins que leurs homologues n'en ayant pas. L'assertion découlant de ces observations est que les femmes ayant une déficience visuelle font face à un double obstacle dans l'accession à la population active : le fait d'être femme et le fait d'avoir une incapacité.

Tableau 15. Personnes ayant une déficience visuelle et personnes sans incapacité âgées de 15 à 64 ans vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, le sexe et l'âge, Canada

Sexe/ groupe d'âge	Total ¹		Occupées %		En chômage %		Inactives %	
	PDV	PSI	PDV	PSI	PDV	PSI	PDV	PSI
Les deux sexes								
15 à 64 ans	204 360	15 231 450	26,5	69,9	6,7	8,1	64,9	22,1
15 à 29 ans	29 900	6 077 975	37,9	63,5	9,7	10,9	50,9	25,6
30 à 64 ans	174 460	9 153 475	24,5	74,1	6,2	6,2	67,3	19,8
Hommes								
15 à 64 ans	93 345	7 565 820	32,7	79,8	10,4	8,3	54,6	11,9
15 à 29 ans	16 185	3 026 690	44,5	68,1	10,1	11,3	43,7	20,7
30 à 64 ans	77 160	4 539 130	30,2	87,7	10,4	6,3	56,9	6,0
Femmes								
15 à 64 ans	111 010	7 665 635	21,2	60,0	3,7	7,9	73,6	32,1
15 à 29 ans	13 715	3 051 285	30,0	59,0	9,4	10,6	59,4	30,4
30 à 64 ans	97 295	4 614 345	20,0	60,7	2,9	6,1	75,6	33,3

¹ Comprend les personnes dont on ne connaît pas la situation vis-à-vis de l'activité.

Une analyse plus détaillée de la situation des PDV vis-à-vis de l'activité selon l'âge et le sexe (tableau 16) révèle que le taux d'activité diminue avec l'âge. Le nombre de femmes occupées ayant une déficience visuelle diminue rapidement lorsqu'on passe du groupe des 30 à 54 ans (30,1 %) à celui des 55 à 64 ans (4,5 %). Veuillez noter que cette baisse est plus substantielle pour les femmes ayant une déficience visuelle que pour leurs homologues masculins.

Le nombre de PDV en chômage diminue également avec l'âge, et ce tant chez les hommes que les femmes, bien que la baisse soit moins prononcée chez les hommes. Ce phénomène est attribuable au fait que les hommes ayant une déficience visuelle sont proportionnellement plus nombreux à chercher un emploi que leurs homologues féminins.

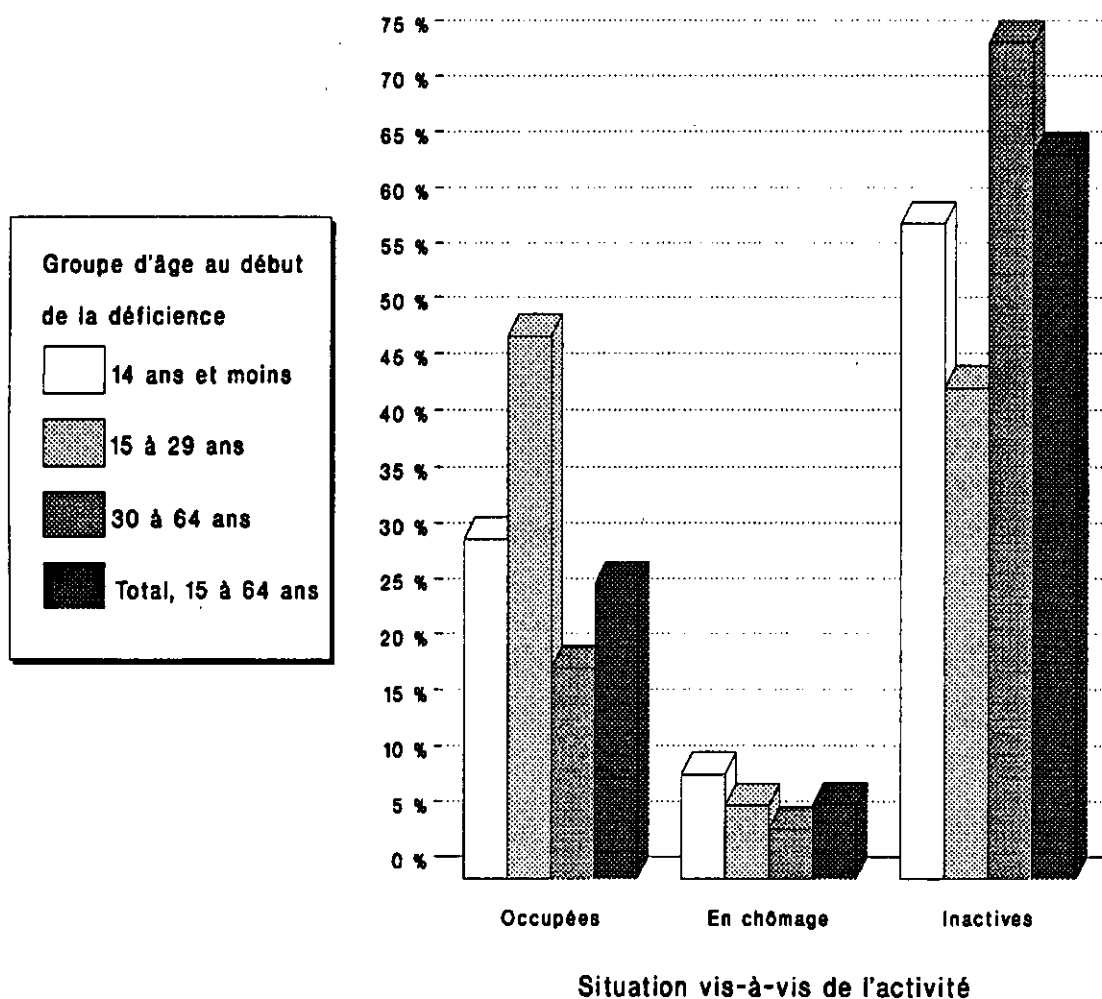
Tableau 16. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité, le sexe et l'âge, Canada

Groupe d'âge	Total ¹		Occupées %		En chômage %		Inactives %	
	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes	Hom- mes	Fem- mes
Tous les âges	93 345	111 010	32,7	21,2	10,4	3,7	54,6	73,6
15 à 29 ans	16 185	13 715	44,5	30,0	10,1	9,4	43,7	59,4
30 à 54 ans	43 620	58 925	39,1	30,1	16,6	3,7	41,3	54,9
55 à 64 ans	33 545	38 370	18,7	4,5	2,3*	--	77,1	92,0

1 Comprend les personnes dont on ne connaît pas la situation vis-à-vis de l'activité.

Il semblerait opportun, ici, d'analyser la situation vis-à-vis de l'activité des PDV selon l'âge au début de la déficience. Le graphique 11 montre que les PDV qui avaient de 15 à 29 ans lorsque leur incapacité s'est manifestée pour la première fois sont plus susceptibles d'être occupées que celles dont la déficience est apparue lorsqu'elles étaient soit plus jeunes ou plus âgées. De cette analyse de l'âge au début de la déficience, il ressort principalement que les personnes qui sont devenues déficientes visuelles lorsqu'elles avaient moins de 29 ans sont beaucoup plus susceptibles d'être actives (occupées ou en chômage) que celles qui le sont devenues plus tard.

Graphique 11. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage et indiquant la situation vis-à-vis de l'activité et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada



Une analyse détaillée de l'âge au début de la déficience et de la situation vis-à-vis de l'activité semble indiquer que plus la personne est âgée lorsque débute sa déficience pendant qu'elle travaille encore, plus il est probable qu'elle quittera la population active.

Tableau 17. Personnes de 15 à 64 ans ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'activité et l'âge au début de la déficience visuelle, Canada

Âge au début de la déficience	Total ¹	Occupées %	En chômage %	Inactives %
Total	204 360	26,5	6,7	64,9
Moins d'un an	29 875	34,0	6,7	57,8
1 à 5 ans	13 105	22,4	21,3	55,2
6 à 10 ans	12 690	35,4	8,0*	55,4
11 à 14 ans	6 905	21,6	--	75,5
15 à 17 ans	5 845	50,6	--	41,8
18 à 29 ans	22 900	48,0	6,8	44,4
30 à 39 ans	22 560	17,5	7,8	73,6
40 à 49 ans	36 935	28,3	5,4	64,8
50 à 59 ans	37 125	14,0	2,5*	81,7
60 à 64 ans	11 085	7,2*	--	89,4

1 Comprend les personnes dont on ne connaît pas la situation vis-à-vis de l'activité.

Bref, la déficience visuelle entrave la participation à la population active, phénomène qui s'accroît avec l'âge au début de la déficience.

4. Participation à des activités

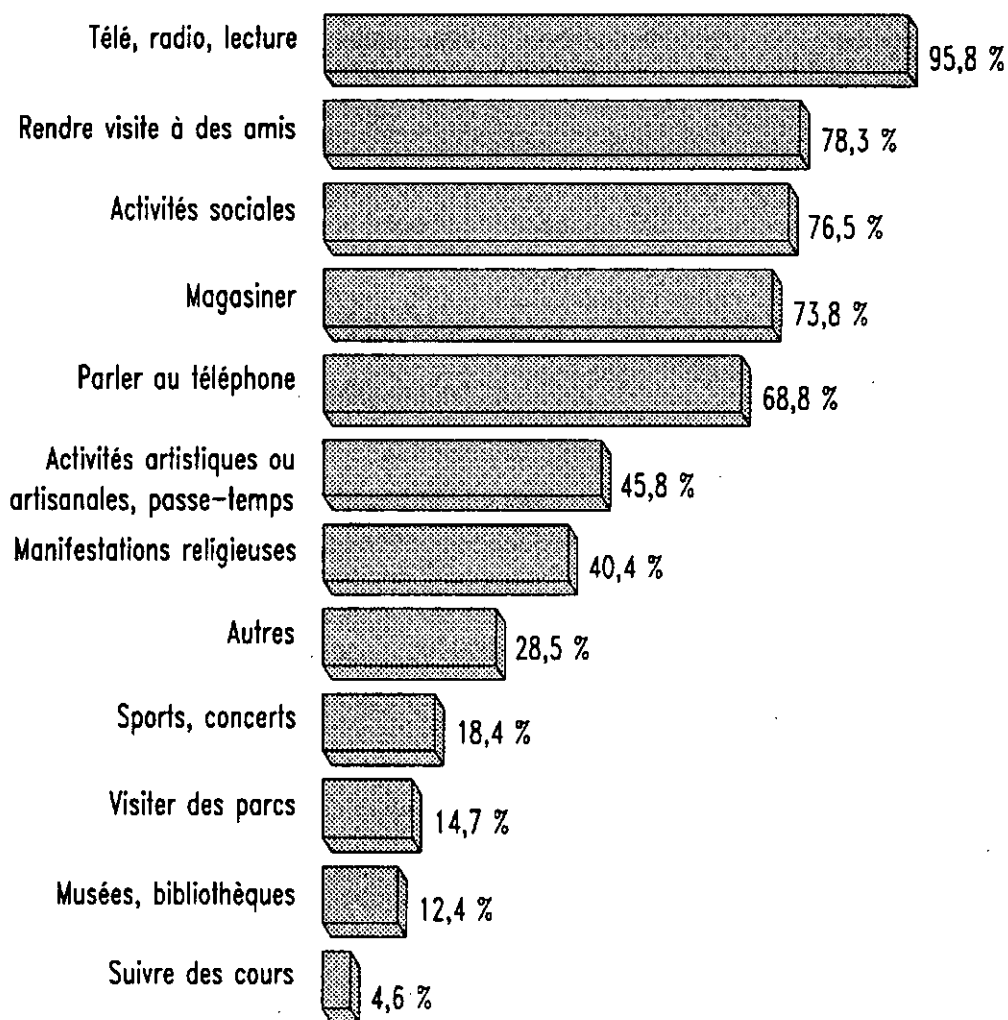
Une observation qui arrive souvent est que les personnes devenues aveugles plus tard dans la vie ont trop temps à perdre et qu'elles sont parfois lassées ou indifférentes. De nombreux facteurs contribuent à cette lassitude et à cette léthargie : manque de recyclage et de perfectionnement, faible estime de soi et pauvre adaptation à la cécité.

Dans certains cas, les adultes aveugles depuis peu sont heureux d'apprendre que des changements mineurs leur permettront de continuer de jouir de certaines formes de loisir qu'elles aimaient lorsqu'elles voyaient, par exemple danser, écouter de la musique ou aller au cinéma. Mais les recherches démontrent qu'un trop grand nombre d'entre elles comptent trop sur la radio et la télévision pour se divertir. Ces recherches soutiennent qu'elles devraient s'adonner, bien que modérément, à un éventail d'activités de loisir et de divertissement (Tuttle, 1984).

Participation à des activités de loisir

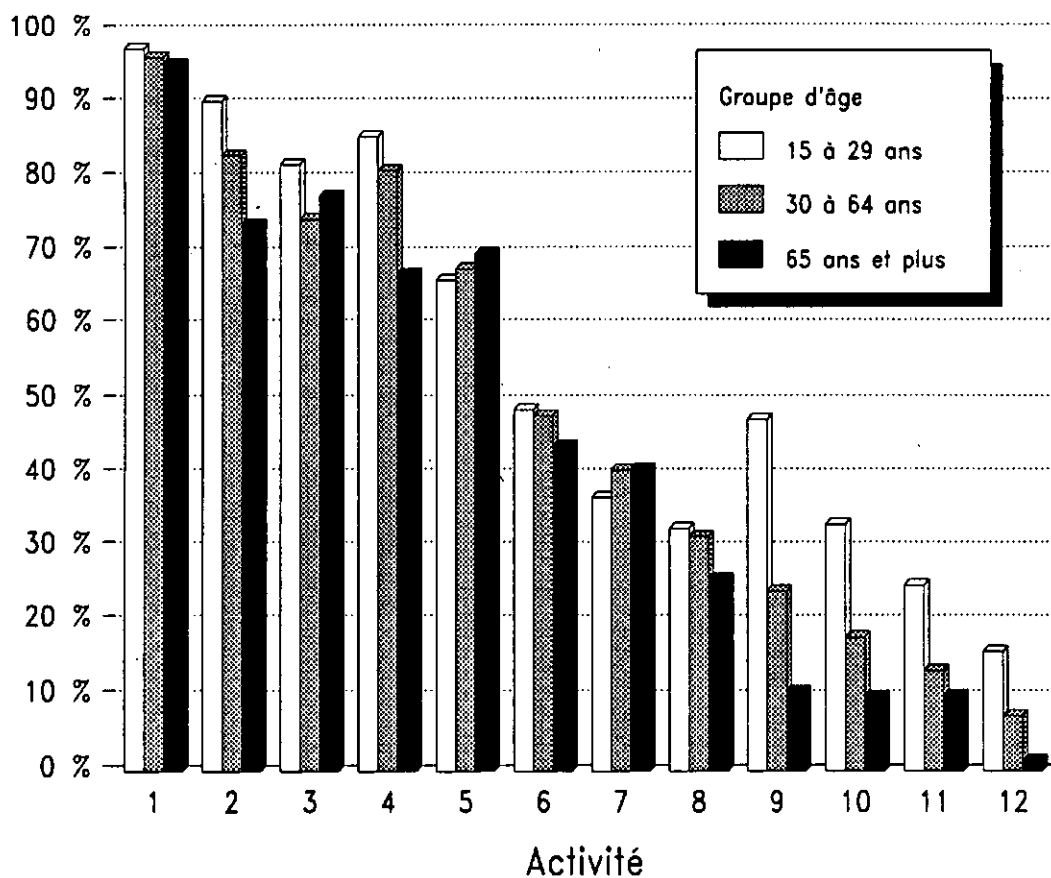
L'ESLA comprenait des questions visant à déterminer la nature et l'étendue de la participation des personnes ayant une incapacité à des activités de loisir. On retrouve au graphique 12 un résumé des données recueillies grâce à ces questions. L'activité de loisir à laquelle s'adonnent les PDV en plus grand nombre (95,8 % s'y adonnent) est «regarder la télévision, écouter la radio, des disques ou des rubans, ou lire». «Rendre visite à des amis ou des parents» vient au deuxième rang (78,3 %), et faire des «activités sociales avec la famille ou des amis», au troisième (76,5 %). À l'autre extrême vient «suivre des cours, participer à des séminaires» (4,6 %), reflet de la répartition des PDV selon l'âge, la vaste majorité d'entre elles ayant plus de 65 ans.

Graphique 12. Personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon la participation à des activités de loisir, Canada



Le diagramme 13 illustre les résultats d'une analyse plus détaillée de la participation selon l'âge à certaines activités. Le pourcentage de participation des PDV varie peu d'un groupe d'âge à l'autre pour la plupart des activités; d'importants écarts ont toutefois été relevés. L'un des écarts de participation les plus frappants est celui observé au chapitre des visites dans les parcs, 33,2 % des personnes âgées de 15 à 29 ans, comparativement à 17,8 % et à 10 % de celles âgées respectivement de 30 à 64 ans et de 65 ans et plus, s'adonnant à cette activité. De même, la participation à des activités sportives diminue avec l'âge, 47,5 % des PDV âgées de 15 à 29 ans se livrant à de telles activités, ce qui n'est le cas que de 10,6 % des PDV âgées de 65 ans et plus. Avec l'âge, la participation à certaines activités, comme magasiner ou rendre visite à des amis, diminue modérément ou légèrement, tandis que la participation à d'autres activités, comme assister à des manifestations religieuses, augmente. En général, constatation surprenante, quel que soit l'âge, plus de 95 % des PDV aiment «regarder la télévision, écouter la radio, des disques ou des rubans, ou lire».

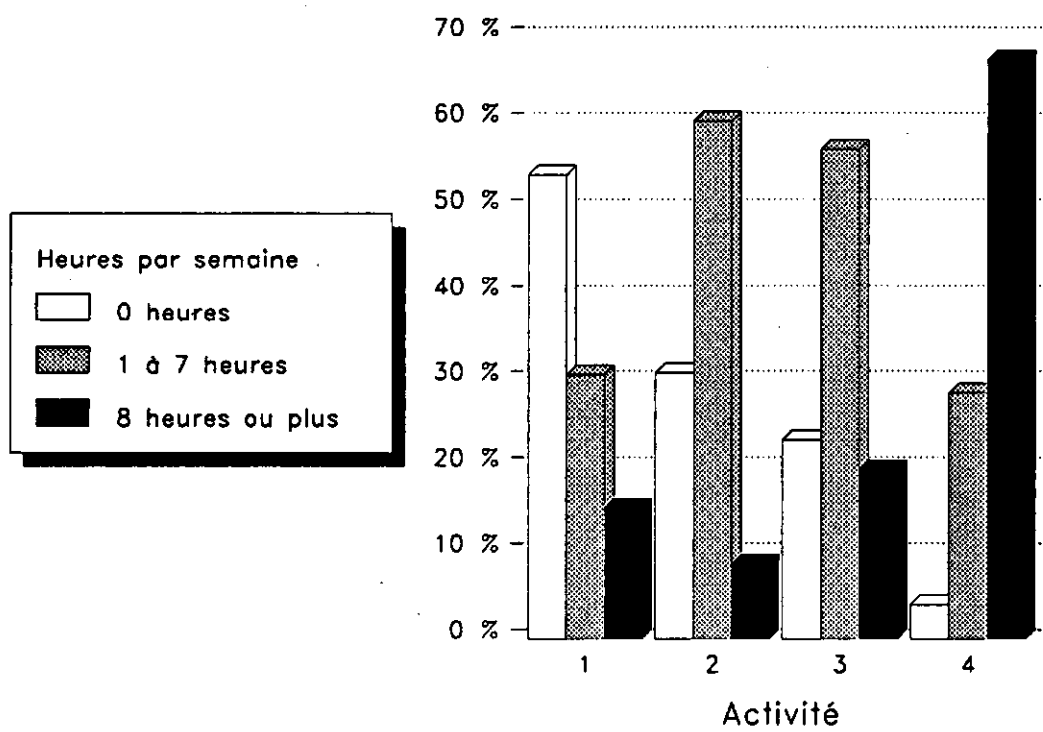
Graphique 13. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la participation à des activités de loisir et l'âge, Canada



- Catégories d'activités**
- | | |
|---|------------------------------|
| 1 Télé, radio, lecture | 7 Manifestations religieuses |
| 2 Rendre visite à des amis | 8 Autres |
| 3 Activités sociales | 9 Sports, concerts, cinéma |
| 4 Magasiner | 10 Visiter des parcs |
| 5 Parler au téléphone | 11 Musées, bibliothèques |
| 6 Activités artistiques ou artisanales, passe-temps | 12 Suivre des cours |

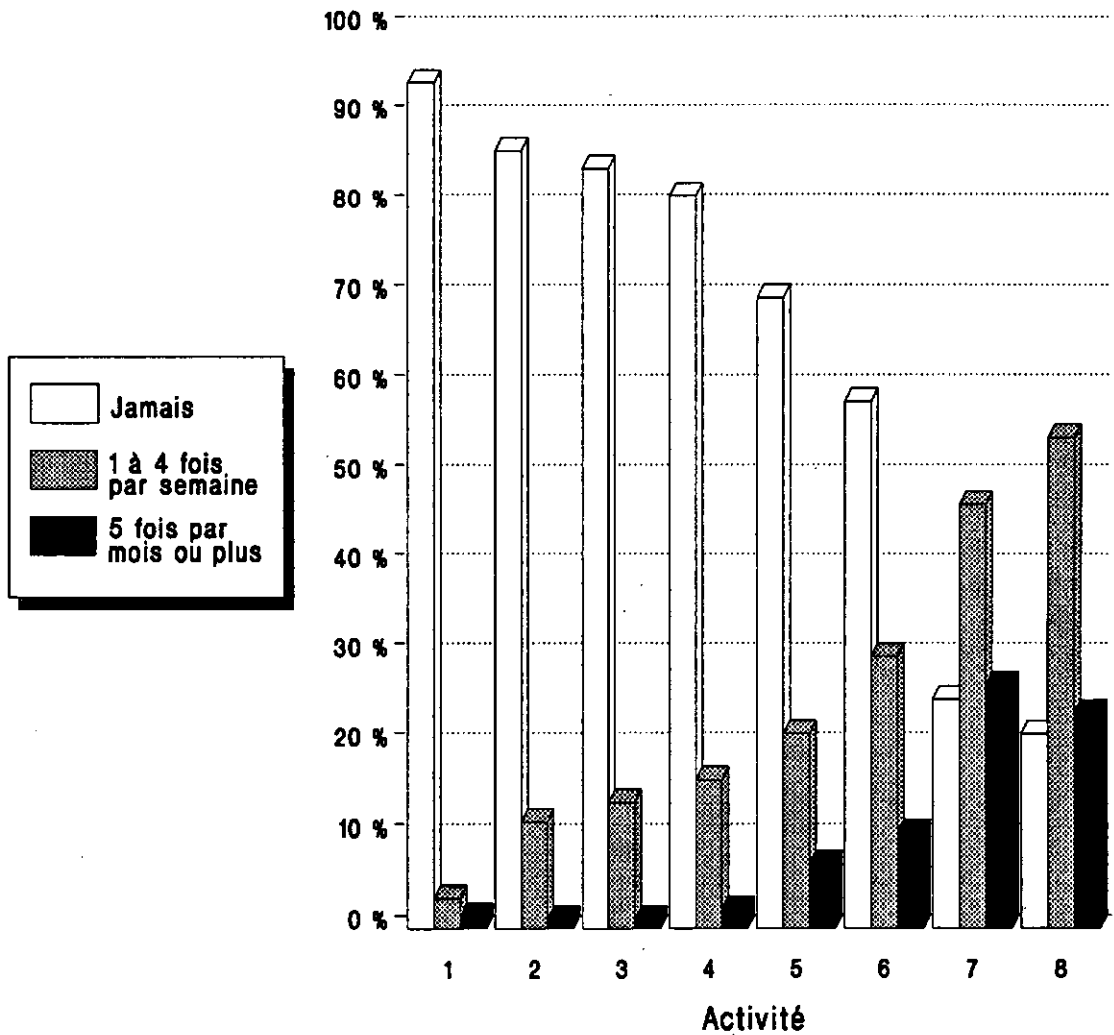
L'analyse des données sur la participation des PDV sous l'angle de l'étendue et de la fréquence de cette participation donne des résultats intéressants. Étant donné que 95 % des PDV regardent la télévision, écoutent la radio ou lisent, il vaut la peine de noter, comme l'illustre le diagramme 14A, que 67,3 % d'entre elles s'y adonnent à raison de huit heures par jour ou davantage, tandis qu'à peine 28,6 % d'entre elles le font moins de huit heures par semaine. Les 4 % qui restent ne pratiquent pas du tout cette activité. Des activités montrées au graphique 14A, visiter des amis semble être la plus prisée, car 54,5 % des PDV participent d'une à quatre fois par semaine à cette activité, ce que 23,8 % font au moins 5 fois par mois. Environ 47 % des PDV magasinent d'une à quatre fois par semaine, ce que 26,8 % font au moins cinq fois par mois.

Graphique 14A. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le nombre d'heures par semaine consacrées à certaines activités de loisir, Canada



- Catégories d'activités**
- | | |
|---|------------------------|
| 1 Activités artistiques ou artisanales, passe-temps | 3 Activités sociales |
| 2 Parler au téléphone | 4 Télé, radio, lecture |

Graphique 14B. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la fréquence de leur participation à certaines activités de loisir, Canada



Catégories d'activités

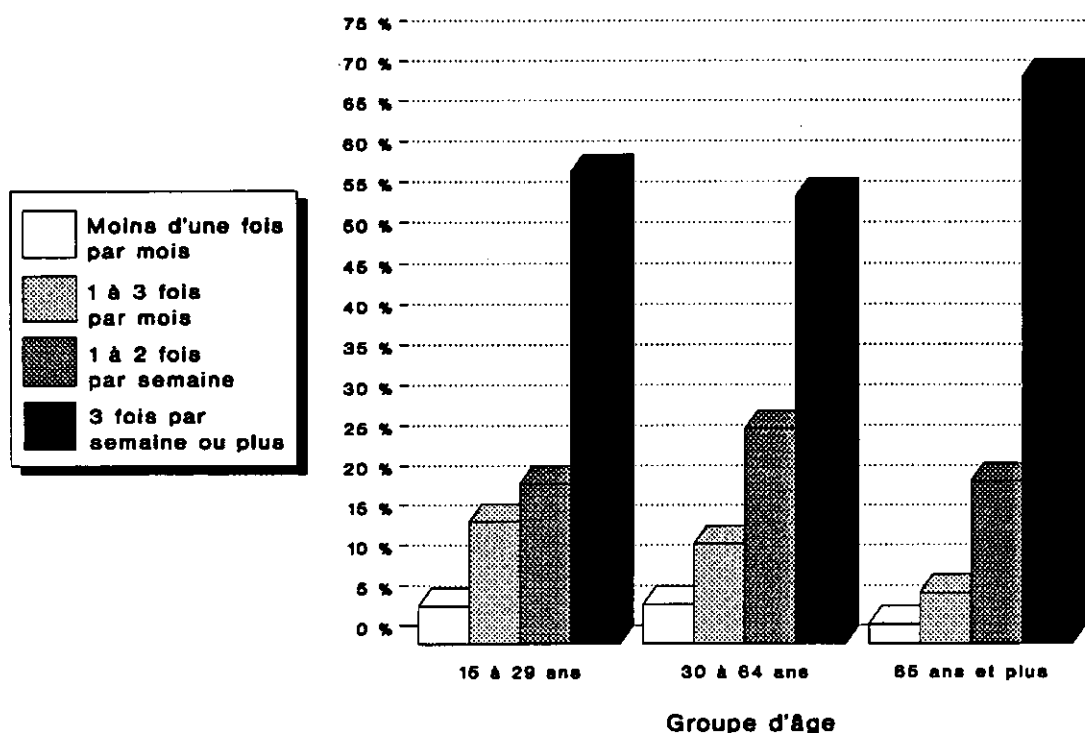
- | | | | |
|---|--------------------------|---|----------------------------|
| 1 | Suivre des cours | 5 | Autres |
| 2 | Musées, bibliothèques | 6 | Manifestations religieuses |
| 3 | Visiter des parcs | 7 | Magasiner |
| 4 | Sports, concerts, cinéma | 8 | Visiter des amis |

Bien que les statistiques de l'ESLA nous renseignent à fond sur le niveau d'activité des PDV, aucun étalon ne nous permet de le mesurer; pour évaluer les répercussions de la déficience visuelle sur la participation à des activités, il faudrait comparer le taux de participation des PDV avec celui des PSI ou les taux de participation pré et post-déficience des PDV. Mais ces constatations laissent supposer que les PDV participent assez activement à une gamme d'activités.

Participation à des activités physiques

La répartition des PDV selon la fréquence de leur participation à des activités physiques montre que dans l'ensemble, elles sont assez actives sur le plan physique. On constate, au graphique 15, que la majorité de chaque groupe d'âge fait de l'activité physique 3 fois par semaine ou plus : le groupe le plus âgé présente le pourcentage le plus élevé (70,2 %) dans cette catégorie, et le groupe le plus jeune, le pourcentage le plus faible (58,4 %). En revanche, moins de 5 % des PDV de chaque groupe d'âge participent à de telles activités une fois par mois ou moins, tandis que de 20 à 30 % des PDV de chaque groupe d'âge le font à une fréquence moyenne, soit de 1 à 2 fois par semaine.

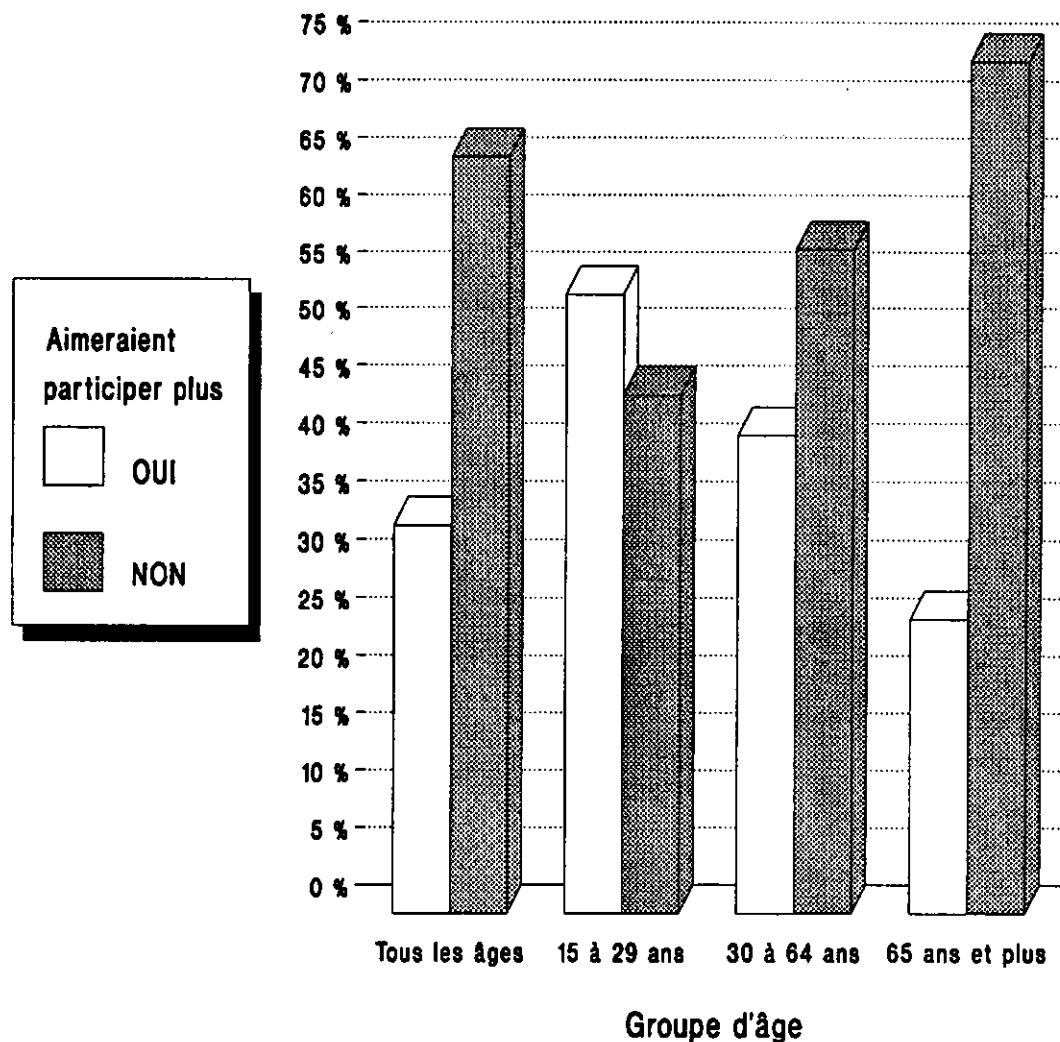
Graphique 15. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon la fréquence de leur participation à des activités physiques et l'âge, Canada



Nota: Les pourcentages s'appliquent aux personnes faisant de l'activités physique.

Il serait opportun, pour étudier la participation des PDV à des activités physiques, de se pencher sur le désir de celles-ci de participer davantage à des activités physiques. Le graphique 16 présente cette information selon l'âge. Interrogées à savoir si elles aimeraient être physiquement plus actives, 53,8 % des PDV âgées de 15 à 29 ans ont répondu par l'affirmative. Cette proportion diminue avec l'âge, car à peine 41,4 % des PDV de 30 à 64 ans et 25,6 % de celles de 65 ans et plus ont dit oui. Par contre, 65,8 % de l'ensemble des PDV ne sont pas intéressées à faire davantage d'activité physique, proportion qui augmente avec l'âge.

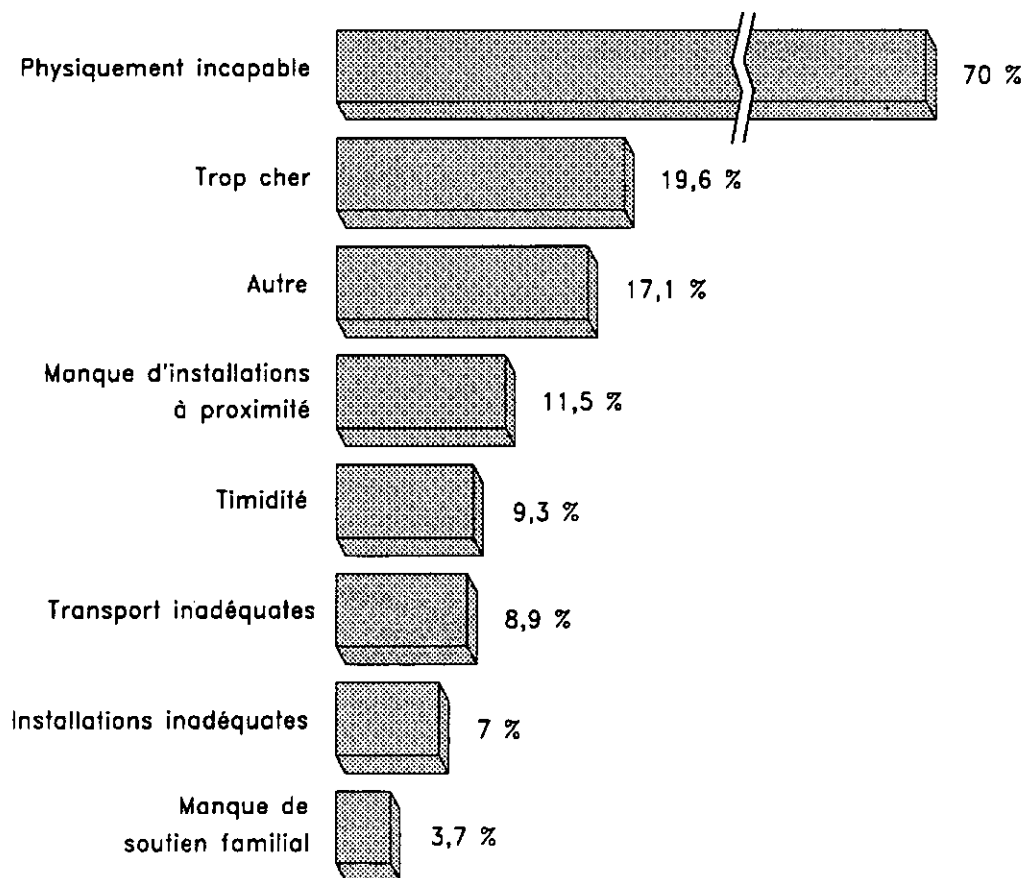
Graphique 16. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon leur satisfaction à leur niveau de participation à des activités physiques, selon l'âge, Canada



Il semblerait à-propos, après avoir étudié les PDV sous l'angle de leur participation à des activités physiques, d'examiner les raisons pour lesquelles certaines ne sont pas aussi actives qu'elles le voudraient. Le graphique 17, qui illustre le pourcentage relatif de PDV par motif de non-participation, nous aide à mieux comprendre le pourquoi de cette inactivité.

Être physiquement incapable d'en faire plus est le motif invoqué le plus souvent par les PDV pour expliquer le fait qu'elles ne participent pas autant qu'elles le voudraient à des activités physiques (70%). Il n'existe aucune définition précise de cette incapacité physique - certains pourraient avoir déclaré que leur déficience visuelle les rend incapables de participer à des activités physiques, ce qui rendrait les résultats trompeurs. Les coûts élevés de cette participation dissuade un pourcentage élevé de PDV (19,6%) de participer à des activités physiques.

Graphique 17. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le motif de ne pas faire plus d'activité physique, Canada

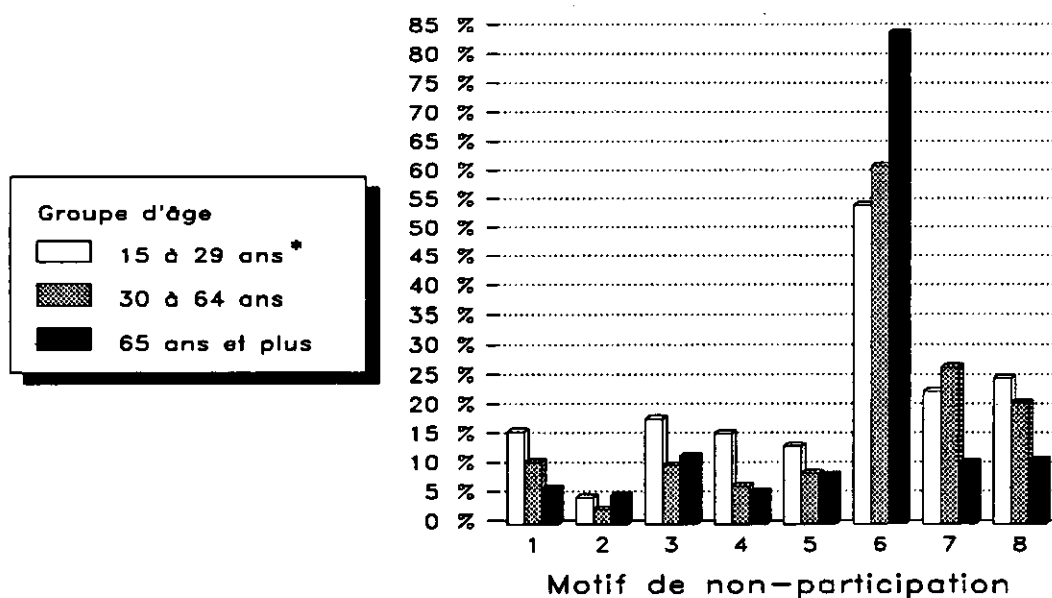


Nota: Les pourcentages s'appliquent aux personnes qui veulent faire plus d'activité physique.

Compte tenu de cette information de base, nous serions peut-être à même de mieux comprendre quel groupe est le plus touché pour chaque motif de non-participation si nous procédions à une analyse plus poussée des « motifs » invoqués pour ne pas participer davantage à des activités physiques. Comme l'illustre le graphique 18, le groupe des 15 à 29 ans a surtout invoqué les raisons suivantes : timidité, manque d'installations à proximité, installations inadéquates et transport inadéquat. De celles qui ont invoqué le « manque de soutien familial », une proportion légèrement supérieure faisait partie du groupe le plus âgé.

C'est la raison « physiquement incapable » qui donne lieu à l'écart le plus grand entre les groupes d'âge; même si au-delà de 50 % des PDV de chaque groupe d'âge l'ont invoquée, chez celles de 65 ans et plus, la proportion s'élevait à 84,2 %. Le motif « coût élevé » venait en tête chez les 30 à 64 ans, mais dans une proportion à peine supérieure de 4 % à celle observée chez les 15 à 29 ans, un écart négligeable.

Graphique 18. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le motif de non-participation à des activités physiques¹, selon l'âge, Canada



Motifs de non-participation

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| 1 Timidité | 5 Transport inadéquat |
| 2 Manque de soutien familial | 6 Physiquement incapable |
| 3 Manque d'installations à proximité | 7 Coût trop élevé |
| 4 Installations inadéquates | 8 Autre |

* Veuillez utiliser les données sur le groupe des 15 à 29 ans pour la catégorie 2 avec prudence en raison de leur grande variabilité d'échantillonnage.

¹ Les pourcentages s'appliquent aux personnes qui veulent faire plus d'activité physique.

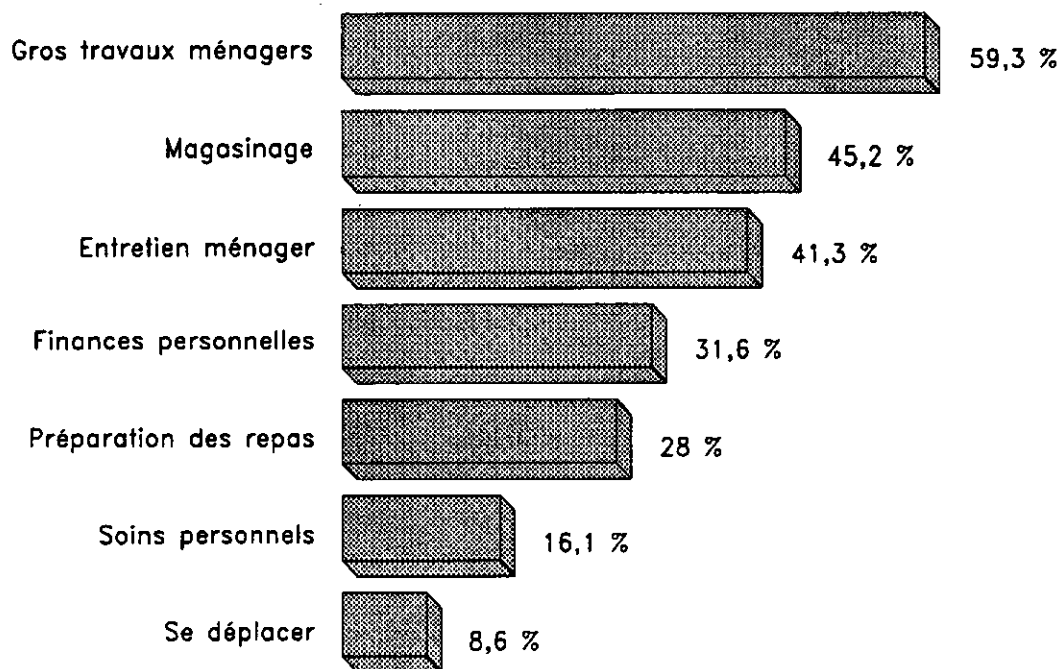
Activités générales

L'analyse suivante porte sur l'aide requise par les PDV dans l'exercice d'activités générales telles que le magasinage, les travaux ménagers, etc. Elle révèle le degré de dépendance des personnes ayant une déficience visuelle envers l'aide d'autrui pour dans l'accomplissement de ces activités ainsi que le type d'aide requise.

Le graphique 19 illustre pour chaque type d'activités le pourcentage de PDV qui ont besoin d'aide. C'est d'abord pour faire les gros travaux ménagers que les PDV ont le plus besoin d'aide (59,3 %), puis pour magasiner (45,2 %) et pour faire l'entretien ménager quotidien (41,3 %). Grosso modo, 30 % des PDV ont besoin d'aide pour préparer leurs repas et gérer leurs finances personnelles.

C'est pour se «déplacer» que les PDV ont le moins besoin d'aide, la majorité d'entre elles, semble-il, ayant suffisamment confiance en leurs moyens pour se déplacer à l'intérieur de leur habitation.

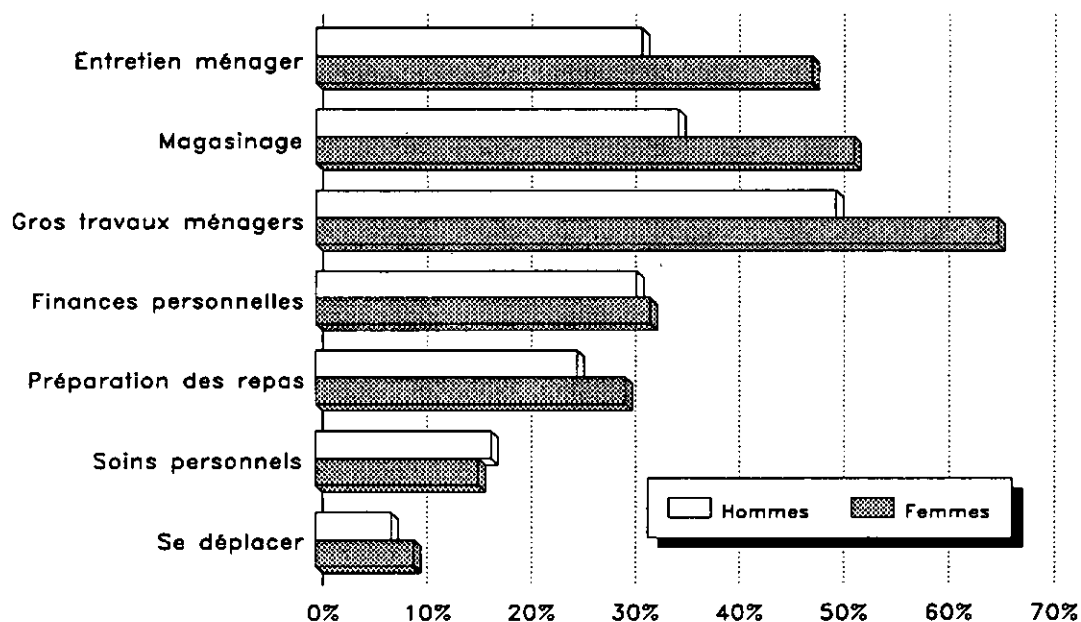
Graphique 19. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'aide requise pour accomplir des activités générales, Canada



En poussant l'analyse, on s'aperçoit qu'il existe des écarts selon le sexe au chapitre de la dépendance des PDV envers l'aide d'autrui. Le graphique 20 illustre clairement qu'un pourcentage plus élevé de femmes que d'hommes ont besoin d'aide. Les chiffres relatifs à la préparation des repas ne corroborent pas la croyance populaire selon laquelle les hommes ont besoin de plus d'aide pour faire les travaux domestiques que les femmes; 29,7 % des femmes et à peine 25,1 % des hommes dépendent de l'aide d'autrui pour préparer leurs repas. La tendance est la même pour ce qui est du magasinage, de l'entretien ménager, des gros travaux ménagers, des finances personnelles et des déplacements. Ce n'est que pour les soins personnels que les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir besoin d'aide.

Il vaut également la peine de noter que le vaste écart entre les hommes et les femmes diminue avec le degré de divulgation requis dans chaque catégorie. Cet important écart de pourcentage qui sépare les femmes et les hommes en ce qui a trait aux activités domestiques (préparer les repas, magasiner, entretien ménager, gros travaux ménagers) pourrait être attribuable au fait que les hommes vivent toujours avec une conjointe, généralement responsable des tâches domestiques, de sorte que leur déficience visuelle ne les limite pas nécessairement dans l'accomplissement de certaines activités. De même, cela pourrait également expliquer le pourcentage élevé de femmes qui ont besoin d'aide pour s'acquitter de ces tâches, car de façon générale, elles avaient la responsabilité première des tâches domestiques avant de perdre la vue.

Graphique 20. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon l'aide requise pour accomplir des activités générales et le sexe, Canada

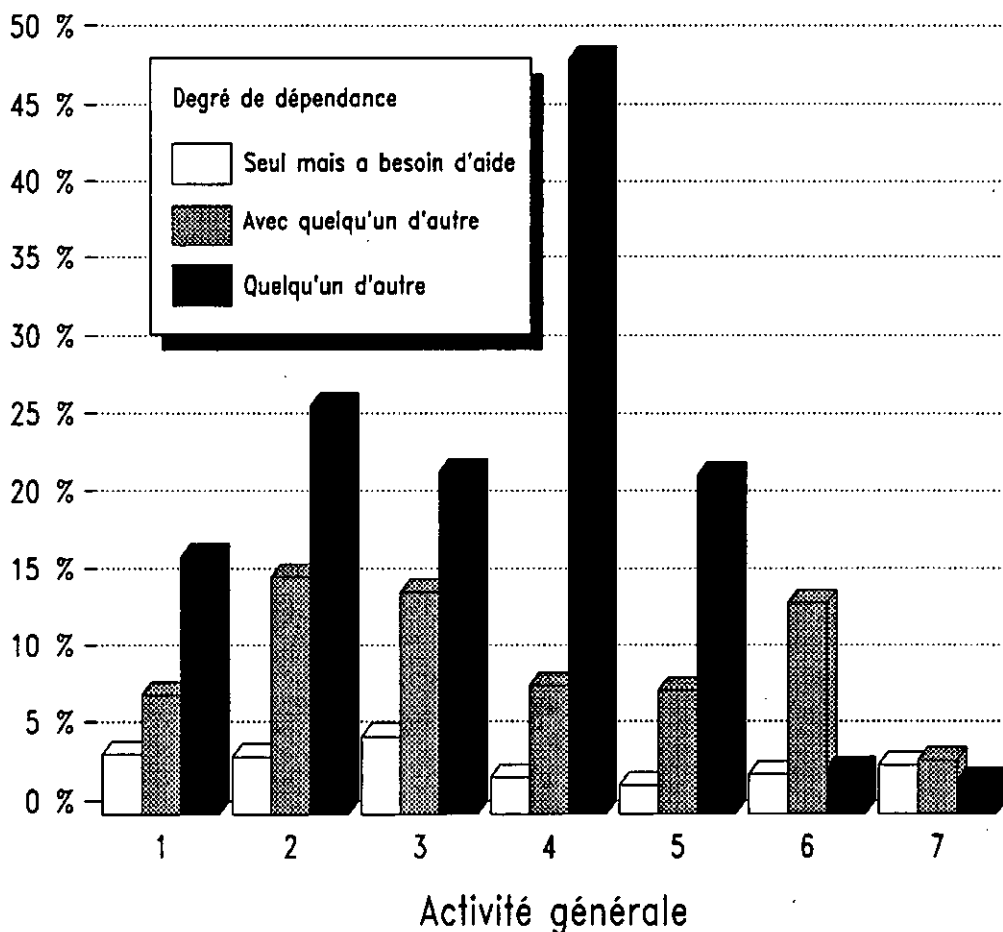


Le graphique 21 précise le degré de dépendance des PDV envers l'aide d'autrui pour chaque activité. Ce degré de dépendance est gradué comme suit : «seul mais a besoin d'aide» signifie que le répondant a présentement besoin d'aide mais accomplit la tâche seul; «avec quelqu'un d'autre» signifie que le répondant a besoin d'une certaine surveillance ou d'une aide minimale (c'est-à-dire que l'activité est accomplie par le répondant et quelqu'un d'autre); «quelqu'un d'autre», le degré de dépendance le plus élevé, signifie que la personne ayant une déficience visuelle a absolument besoin de l'aide d'autrui pour accomplir la tâche.

La majorité des PDV n'ont pas besoin d'aide pour accomplir quelque activité que ce soit, sauf les gros travaux ménagers. Mais une proportion élevée d'entre elles ont besoin d'aide pour accomplir certaines activités. Ce sont les gros travaux ménagers pour l'accomplissement desquels les PDV sont les plus dépendantes (48,9 %) de l'aide d'autrui. Viennent ensuite le magasinage (25,3 %), l'entretien ménager (22,1 %) et les finances personnelles (21,9 %). Fait surprenant, la majorité des personnes ayant besoin d'aide avaient besoin qu'on accomplisse la tâche pour elles. Ces données laissent supposer que malgré le fait que la plupart des personnes ayant une déficience visuelle sont assez indépendantes, celles qui dépendent d'autrui ont besoin de beaucoup d'aide. Bref, la dépendance des personnes ayant une déficience envers autrui semble être une affaire de «tout ou rien». L'analyse de la dépendance envers autrui pour l'accomplissement d'activités d'ordre général donne des résultats semblables à ceux de la recherche effectuée en 1985 par l'organisme United Senior Citizens of Ontario. Les activités exigeant le plus d'aide, tant selon les données de l'ESLA que celles de l'USCO, sont la préparation des repas, l'entretien ménager et le magasinage. L'USCO n'a analysé cette information que par groupe d'âge et n'a pas identifié les problèmes de santé à l'origine du besoin d'aide.

Une analyse plus approfondie de ces activités selon l'âge et les conditions limitatives nous permettrait de mieux comprendre les répercussions de la perte de la vue sur la dépendance envers autrui.

Graphique 21. Personnes de 15 ans et plus ayant une déficience visuelle et vivant dans un ménage, selon le degré de dépendance pour chaque activité générale, Canada



Activités générales

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 Préparation des repas | 4 Gros travaux ménagers |
| 2 Magasinage | 5 Finances personnelles |
| 3 Entretien ménager | 6 Soins personnels |
| 7 Se déplacer | |

C3

**La cécité et la déficience visuelle au Canada
82-615 volume 3
ERRATA**

La page suivante est manquante. Veuillez s'il-vous-plait l'insérer après la page 50.

5. Conclusions

Des siècles d'isolation et de ségrégation ont engendré des stéréotypes négatifs sur les personnes ayant une incapacité. Les attitudes négatives véhiculées par la société ont eu des répercussions considérables sur les aveugles et les personnes ayant une déficience visuelle. L'analyse des données de l'ESLA a révélé d'importants écarts entre les PDV et les PSI du point de vue de variables socio-économiques telles que l'état matrimonial, la structure de la famille, l'éducation, le revenu et l'emploi. Certains des écarts relevés au chapitre de l'état matrimonial et de la structure de la famille sont à n'en pas douter attribuables à l'âge plus avancé des femmes. Mais l'analyse des données sur l'éducation, le revenu et l'emploi a mis en évidence la condition de dépendance des personnes aveugles et des personnes ayant une déficience visuelle. La comparaison du niveau de scolarité des PDV à celui des PSI a permis de constater que les PSI étaient réparties normalement d'un niveau de scolarité à l'autre, contrairement aux PDV, nettement sur-représentées aux échelons inférieurs de l'échelle de la scolarité.

Le revenu suit une tendance identique. Le pourcentage des PDV est nettement plus élevé que celui des PSI aux échelons inférieurs de l'échelle du revenu.

L'étude du revenu selon le niveau de scolarité révèle une tendance identique, à savoir que les PDV sont toujours fortement représentées aux plus bas échelons de l'échelle de la scolarité et du revenu. L'analyse du revenu par niveau de scolarité révèle qu'à scolarité égale, les PDV touchent un revenu inférieur à celui des PSI. De fait, l'écart de revenu entre les PDV et les PSI, en particulier aux échelons supérieurs, augmente avec la scolarité. Cela pourrait laisser supposer que les PDV sont sous-occupées. Les données sur l'emploi des PDV montrent qu'à peine le quart d'entre elles étaient occupées, comparativement à près des trois quarts des PSI. Des recherches additionnelles dans les domaines de la classification professionnelle et du sous-emploi contribueraient à combler les lacunes actuelles, nous permettant ainsi de mieux comprendre les complexités de la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes ayant une déficience visuelle.

L'étude de la participation des PDV à un éventail de loisirs et d'activités générales nous a permis de constater que les PDV sont actives et autonomes. Une analyse plus poussée a révélé que la participation à des loisirs et à des activités physiques augmente avec l'âge.

De façon générale, le degré de dépendance augmente également avec l'âge. De toute évidence, bien que la majorité des PDV pratiquent la plupart des activités de façon autonome, lorsqu'elles ont besoin d'aide pour les accomplir, surtout les femmes du groupe le plus âgé, leur dépendance est grande.

Pour la majorité des PDV ayant perdu l'usage de la vue plus tard dans la vie, le passage du statut de voyant à celui de déficient visuel se fait avec difficulté. La période d'ajustement peut être compliquée par d'autres déficiences associées à l'âge. L'analyse de la fréquence de la déficience visuelle faite par l'ESLA révèle que 9 % de la population canadienne âgée de 65 ans et plus, c'est-à-dire une personne sur onze, a une déficience visuelle. L'examen des statistiques sur la déficience visuelle et la fréquence des autres incapacités permet de comprendre jusqu'à quel point cette adaptation peut se révéler difficile. La déficience visuelle peut également contribuer à l'émergence d'autres problèmes sociaux ou de santé. L'absence de formation à la mobilité ou le manque de confiance pour sortir de chez soi peuvent accentuer l'isolement social des personnes ayant une déficience visuelle plus âgées (Biegel et al, 1989, Tuttle, 1984). La solitude, la dépression et la vulnérabilité à des limitations additionnelles dues à des chutes font également partie des risques à la santé.

Biegel et al ont observé qu'environ «85 % des blessures reçues par les personnes âgées de 65 ans et plus ont été causées par des chutes, desquelles 25 % étaient attribuables à des troubles de la vue».

Cela laisse clairement entendre que la déficience visuelle chez les personnes plus âgées est une question à multiples facettes soumise à l'influence de nombreuses variables (autres incapacités et coûts connexes) se répercutant sur l'intérêt qu'éprouve un individu à s'adonner à des activités et sur son niveau de participation à ces activités.

Annexe A

Plan d'échantillonnage

Plan d'échantillonnage

Facteurs du plan d'échantillonnage

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités comprend deux échantillons distincts: les ménages et les établissements. Un ménage se définit comme une personne ou un groupe de personnes (autre que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il se compose habituellement d'un groupe familial, avec ou sans chambreurs, employés, etc. Il peut aussi se composer de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. L'échantillon des ménages comprenait également certains types de logements collectifs, comme les hôtels, les motels, les YMCA/YWCA et les résidences d'étudiants, dans les cas où les occupants n'avaient pas un autre lieu habituel de résidence. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Comme dans le cas du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage.

Les personnes vivant dans un ménage qui ont participé à l'ESLA ont été identifiées à partir des réponses à la question sur l'incapacité fournie dans le questionnaire complet du recensement de 1986, rempli par 20 % des ménages canadiens. Cette question était plutôt générale, et les recensés devaient indiquer s'ils étaient limités dans la nature ou l'importance de leurs activités par suite d'un problème de santé ou de leur état de santé. Cette question avait déjà été utilisée lors d'une enquête antérieure sur l'incapacité, et les résultats obtenus alors avaient révélé que la question permettait d'identifier la population ayant une incapacité grave et une partie de la population ayant une incapacité moins grave. Un certain nombre de personnes correspondant à cette dernière catégorie peuvent avoir répondu «Non» à la question posée lors du recensement.

On a alors sélectionné quelque 112 000 personnes qui ont répondu «Oui» à la question sur l'incapacité de façon à représenter les personnes de divers âges ayant une incapacité. Les questions posées portaient notamment sur le fait d'avoir de la difficulté à accomplir les activités quotidiennes ou d'être incapable de les accomplir et visaient à déterminer plus précisément si les personnes avaient des limitations chroniques dues à un problème de santé ou à leur état de santé. Ces questions relatives aux activités quotidiennes (désignées dans le reste du texte par l'expression «questions de sélection») permettaient également d'identifier la nature et la gravité de l'incapacité de la personne. Environ 22 040 personnes sur les 112 000 ayant déclaré, dans le questionnaire du recensement, être limitées dans leurs activités quotidiennes ont, à l'occasion du suivi subséquent, dit n'avoir aucune difficulté à accomplir aucune de leurs activités quotidiennes. Comme une telle

réponse indiquait que la personne ne souffrait pas d'une limitation (ou d'une incapacité) chronique, ces répondants ont été exclus des estimations relatives à la population ayant une incapacité. Sur les 112 000 personnes, il y avait à peu près 11 735 non-répondants.

Étant donné le risque que, parmi les personnes ayant une incapacité moins grave, certaines aient pu répondre «Non» à la question sur l'incapacité posée dans le questionnaire du recensement, on a sélectionné 72 500 de ces répondants pour les interviewer par téléphone et leur poser les mêmes questions de sélection. Environ 3 910 personnes ont répondu «Oui» à ces questions et elles ont donc été incluses dans l'enquête à titre de personnes ayant une incapacité. Il convient de souligner que, comme on pouvait s'y attendre, une analyse subséquente des données a révélé que ces 3 910 personnes étaient plus jeunes et avaient une incapacité moins grave, de sorte qu'elles étaient moins limitées dans leurs activités en raison de leur incapacité que les personnes qui ont répondu «Oui» à la question relative à l'incapacité posée dans le questionnaire du recensement. Sur les 72 500 personnes, il y avait à peu près 5 270 non-répondants.

On peut obtenir une description plus détaillée du plan d'échantillonnage et des différences entre les deux échantillons de ménages en communiquant avec l'équipe du programme des enquêtes postcensitaires ou en s'adressant au personnel des bureaux régionaux de Statistique Canada.

Un échantillon d'environ 20 000 personnes résidant dans des établissements offrant des soins médicaux a également été sélectionné afin d'assurer que toutes les personnes ayant une incapacité sont bien représentées dans l'échantillon final.

Les cinq genres d'établissements compris dans l'ESLA sont :

- les orphelinats et les foyers pour enfants;
- les centres de soins spéciaux et les établissements pour personnes âgées et malades chroniques;
- les hôpitaux généraux;
- les hôpitaux psychiatriques; et
- les centres de traitement et les établissements pour handicapés physiques.

Le recensement de la population de 1986 a permis de dresser une liste d'établissements, à partir de laquelle on a choisi un échantillon dans chaque province, selon le genre et la taille des établissements.

Pour chacun des établissements choisis, on a établi un échantillon de résidents selon la liste fournie par l'établissement. Cette liste comprenait les résidents qui vivaient, au 1er mars 1987, dans l'établissement et qui avaient demeuré dans un établissement pendant une période continue de six mois ou plus.

Les données que contient la présente publication ont été pondérées de façon à avoir une estimation de l'ensemble de la population ayant une incapacité. Le tableau ci-après donne à l'utilisateur une idée générale de la répartition de cette population selon le type d'échantillon.

**Nombre de personnes ayant une incapacité
selon le type d'échantillon**

	Nombre	%
1. Échantillon des ménages		
• «Oui» à la question du recensement relative à l'incapacité	1 835 980	55,3
• «Non» à la question du recensement relative à l'incapacité	1 233 620	37,2
2. Échantillon des établissements	247 275	7,5
3. TOTAL	3 316 875	100,0

Qualité des données

Toutes les statistiques obtenues à partir de la base de données de l'ESLA sont des estimations fondées sur une enquête probabiliste menée auprès d'une fraction seulement de la population canadienne (environ 1 personne sur 25 dans la strate des personnes ayant répondu «Oui» et 1 personne sur 300 dans la strate des personnes ayant répondu «Non»). Par conséquent, ces statistiques sont susceptibles d'erreurs qu'on peut regrouper en deux catégories: les erreurs qui sont dues à l'échantillonnage et celles qui ne le sont pas.

L'erreur d'échantillonnage est la différence entre une estimation dérivée de l'échantillon et celle qui aurait été obtenue par un recensement de la population utilisant les mêmes procédures de collecte de données. Dans le cadre d'un sondage probabiliste tel que l'ESLA, on peut estimer cette erreur à partir des données de l'enquête. La mesure de l'erreur utilisée est l'écart-type de l'estimation. Des données ont été supprimées dans les tableaux lorsque l'erreur d'échantillonnage d'une estimation est supérieure à 25 % de l'estimation elle-même. Dans de tels cas, le symbole «--» est imprimé dans la case correspondante du tableau. Lorsque l'erreur estimée se situe entre 16,5 % et 25 %, l'estimation correspondante est accompagnée du symbole «*» dans le tableau. Il convient d'utiliser ces estimations avec prudence.

Toutes les autres formes d'erreurs (erreurs d'observation, de réponse, de traitement et de non-réponse) sont des erreurs qui ne sont pas dues à l'échantillonnage. En général, il est difficile d'identifier et d'évaluer l'importance de plusieurs de ces erreurs.

Les erreurs d'observation se produisent lorsqu'il existe des différences entre la population cible et la population échantillonnée. Dans le cas de l'ESLA, l'intégration de l'enquête à la structure du recensement de la population a permis de réduire grandement ce type d'erreur. Seuls un certain nombre de réserves indiennes et de logements collectifs n'ont pas été considérés dans le processus d'échantillonnage, mais leur importance est négligeable au niveau de la population totale. Par conséquent, les erreurs d'observation ne devraient pas avoir d'influence significative sur les données de l'ESLA.

Toute enquête statistique souffre d'un certain pourcentage de non-réponse parmi l'échantillon sélectionné. La non-réponse est totale lorsque, pour une raison ou une autre, une personne choisie n'a pu être interviewée pour les fins de l'enquête. La non-réponse est partielle lorsque seulement une partie du questionnaire a été remplie. L'erreur due à la non-réponse dépend du niveau et, surtout, des différences qui peuvent exister entre les caractéristiques de l'échantillon des répondants et celles de l'échantillon des non-répondants. En principe, plus ces différences sont marquées, plus l'impact sur l'exactitude des estimations sera grand.

En ce qui concerne l'ESLA, le taux de réponse obtenu (90%) se compare favorablement au taux habituellement observé dans ce type d'enquête. De plus, diverses mesures ont été mises en œuvre pour diminuer le biais causé par le nombre de non-réponses, notamment en ajustant les données à la répartition de certaines caractéristiques démographiques obtenues par le recensement. Le taux de réponse était également élevé pour la plupart des questions particulières. Dans les tableaux, les non-réponses apparaissent comme «Inconnu» ou «Non déclaré».

Annexe B

Définitions

Définitions

Incapacité

«Dans le contexte de l'expérience de la santé, l'incapacité est toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale par un être humain»¹

Avec le développement de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, l'Organisation mondiale de la santé a établi un cadre à l'intérieur duquel on peut mesurer la conséquence d'une maladie. Le concept d'«incapacité» a été mis en application par le biais d'une série de questions connues comme les «activités quotidiennes».²

Dans le cadre de la base de données nationale sur l'incapacité, l'approche des limitations fonctionnelles a été utilisée pour la population adulte (âgée de 15 ans et plus) à l'aide d'une version modifiée des questions portant sur les «activités quotidiennes». Les personnes ne sont pas considérées comme ayant une incapacité si elles utilisent un appareil spécial qui élimine complètement la limitation : par exemple, une personne utilisant une prothèse auditive et déclarant qu'il n'y a aucune limitation lorsqu'elle l'utilise ne serait pas incluse dans la base de données. La notion de durée a également été considérée comme paramètre additionnel : la limitation devait être présente pour au moins six mois, c'est-à-dire qu'elle avait duré ou devait durer au moins six mois.

Pour les enfants âgés de moins de 15 ans, l'ESLA a fait appel à une approche générale des limitations ainsi qu'à une liste d'affections chroniques et à une autre concernant les appareils spéciaux. Une réponse positive à l'une ou l'autre de ces trois catégories indiquait une incapacité.

¹ *Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, Organisation mondiale de la santé, 1980, p. 143.*

² *Mesurer l'incapacité, Organisation de coopération et de développement économiques, étude spéciale n°5, 1982.*

Nature de l'incapacité

- Mobilité :** limitation dans la capacité de marcher, de se déplacer d'une pièce à l'autre, de transporter un objet sur dix mètres ou de se tenir debout pendant de longues périodes.
- Agilité :** limitation dans la capacité de se pencher, de s'habiller ou de se déshabiller, de se mettre au lit et de sortir du lit, de se couper les ongles d'orteils, de se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet, d'atteindre quelque chose ou de couper ses aliments.
- Vision :** limitation dans la capacité de lire les caractères ordinaires d'un journal ou de voir quelqu'un à quatre mètres, même avec des verres.
- Audition :** limitation dans la capacité d'entendre ce qui se dit lors d'une conversation avec une personne, ou avec deux personnes ou plus, même en portant une prothèse auditive.
- Parole :** limitation dans la capacité de parler et d'être compris.
- Autre :** limitation à cause de difficultés d'apprentissage ou à cause d'un désordre émotif ou psychiatrique, ou à cause d'un retard de développement.
- Inconnue :** limitation dont la nature n'est pas spécifiée.

Gravité de l'incapacité

Une échelle visant à mesurer la gravité de l'incapacité a été mise au point à partir des réponses obtenues aux questions de sélection ainsi qu'à deux questions supplémentaires sur l'utilisation d'appareils servant aux incapacités visuelles et auditives. (Afin d'obtenir une description plus détaillée, il suffit de communiquer avec les responsables du programme des enquêtes postcensitaires.) Les résultats provenaient tout d'abord de l'addition des résultats individuels relatifs à la gravité de l'incapacité pour toutes les questions de sélection, calculant un point pour chaque perte partielle d'une fonction et deux points pour chaque perte totale d'une fonction (c'est-à-dire complètement incapable d'exécuter une fonction). Le résultat est classé par catégorie de la façon suivante:

léger	-	moins de 5 points
moyen	-	de 5 à 10 points
grave	-	11 points et plus

Activité sur le marché du travail

Activité sur le marché du travail des personnes en âge de travailler qui, au cours de la semaine précédant le dénombrement, faisaient partie de la population active occupée ou étaient en chômage. Les autres personnes en âge de travailler qui n'étaient ni occupées ni en chômage sont classées dans la catégorie des inactifs. Les données sont disponibles pour les personnes âgées de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

Personnes occupées

Personnes qui, au cours de la semaine précédant le dénombrement:

- (a) avaient fait un travail quelconque, à l'exclusion des travaux ménagers, des travaux d'entretien ou des réparations effectués à la maison de même que du bénévolat; ou
- (b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise à cause d'un conflit de travail à leur lieu de travail, d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, de vacances, ou encore pour d'autres raisons.

Les données sont disponibles pour les adultes âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

Chômeurs(euses)

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement:

- (a) étaient sans travail, mais avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes et étaient prêtes à travailler; ou
- (b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou
- (c) avaient pris des dispositions précises en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Les données sont disponibles pour les adultes âgés de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

Inactifs

Personnes qui, pendant la semaine précédant le recensement, ne voulaient pas ou ne pouvaient pas travailler compte tenu des conditions existant sur le marché du travail. Sont incluses, les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes, mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine de référence, de même que les personnes qui n'avaient pas travaillé, n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence et n'avaient pas été temporairement mises à pied ni n'avaient cherché de travail pendant cette période. Les données sont disponibles pour les personnes de 15 à 64 ans, à l'exclusion des pensionnaires d'institutions.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, etc.) est le nombre de chômeurs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population active dans le même groupe.

Taux d'activité

Le taux d'activité représente la population active exprimée en pourcentage de la population de 15 à 64 ans. Le taux d'activité d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, etc.) est la population active dans ce groupe exprimée en pourcentage de la population dans le même groupe.

Annexe C

Produits et publications de l'ESLA

Produits et publications de l'ESLA

Maintenant disponible...

Service de données personnalisées de l'ESLA

Le Service de données personnalisées de l'ESLA permet aux utilisateurs de bien cerner leurs besoins en matière de données sur les personnes ayant une incapacité. Moyennant l'aide d'un conseiller technique de l'ESLA, ces besoins se transforment en tableaux ou en rapports analytiques (prix négociables).

L'ESLA peut vous renseigner sur des villes, de grandes municipalités ou des groupements de municipalités de moindre envergure. Au besoin, le Service des données personnalisées de l'ESLA regroupera des régions géographiques de façon à combler vos exigences particulières.

Publications

Les bulletins éclairs sont une série de comptes rendus d'une page portant sur des données pertinentes tirées de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités. Jusqu'à maintenant, on s'y est penché sur le transport, le logement, les loisirs, l'emploi et l'éducation, et ce tant à l'échelle nationale que provinciale. On peut également se procurer des bulletins renfermant de l'information d'ordre national sur les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité vivant dans les établissements. Les bulletins sont gratuits.

*

Le Guide de l'utilisateur de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités explique le contexte de l'ESLA, résume la méthodologie employée, reproduit les questionnaires de l'Enquête et présente une liste de certaines variables du recensement ainsi que les modalités de commande pour des totalisations par le biais du Service de données personnalisées de l'ESLA. Cette publication est gratuite.

*

L'incapacité et le marché du travail - Une analyse des personnes inactives ayant une incapacité, par Gary L. Cohen (15 \$), fait ressortir les principaux facteurs associés à l'inactivité élevée des personnes ayant une incapacité et faisant face à des limitations. Ce rapport fait surtout des comparaisons entre les personnes ayant une incapacité qui étaient actives et celles qui étaient inactives.

*

Profil de trois catégories de personnes ayant une incapacité, par Gary L. Cohen (15 \$), examine la population ayant une incapacité sous trois angles : les personnes qui ne sont pas limitées au travail par leur affection ou leur problème de santé, celles qui le sont mais qui peuvent travailler et celles qui sont totalement incapables de travailler. L'auteur y fait ressortir les différences et les ressemblances qui existent entre les trois catégories.

*

Faits saillants : Personnes ayant une incapacité au Canada (numéro 82-602 au catalogue, 25 \$, 30 \$ à l'extérieur du Canada) renferme les données relatives à certains groupes d'âge pour le Canada, les provinces et les territoires. On y trouve des données sur les personnes vivant dans un ménage ainsi que de l'information sur la nature et la gravité de l'incapacité, les habitudes de vie, les frais supplémentaires, le revenu et les obstacles auxquels font face les personnes ayant une incapacité dans l'exercice de leurs activités quotidiennes.

*

Les profils infraprovinciaux et infraterritoriaux renferment des données de l'ESLA semblables à celles présentées dans la publication 82-602 mentionnée ci-dessus, mais à un niveau géographique plus détaillé.

Chaque profil renferme des données se rapportant à certaines régions métropolitaines de recensement (s'il y a lieu) ainsi que des données pour certaines municipalités ou certains groupements de municipalités. Cette série comprend des :

Données infraprovinciales pour...

	N ^o au cat.
Terre-Neuve	82-603
l'Île-du-Prince-Édouard	82-604
la Nouvelle-Écosse	82-605
le Nouveau-Brunswick	82-606
le Québec	82-607
l'Ontario	82-608
le Manitoba	82-609
la Saskatchewan	82-610
l'Alberta	82-611
la Colombie-Britannique	82-612

Données infraterritoriales pour...

le Yukon	82-613
les Territoires du Nord-Ouest	82-614

Les publications se vendent 26 \$ l'exemplaire (31 \$ à l'extérieur du Canada) sauf celles de l'Ontario et du Québec, qui coûtent 30 \$ chacune (36 \$ à l'extérieur du Canada). La série complète vous est offerte à prix réduit, soit 256 \$.

Fichiers de microdonnées

Le premier fichier de microdonnées renferme environ 132 000 enregistrements non identifiables de répondants adultes âgés de 15 ans et plus (71 900 adultes ayant une incapacité et 60 000 adultes n'ayant pas d'incapacité) vivant dans les ménages. Les totalisations sont disponibles à l'échelle canadienne, provinciale et territoriale et pour huit régions métropolitaines de recensement (RMR) : St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver. Tout enregistrement non compris dans l'une de ces RMR sera accompagné d'un code de désignation géographique (urbaine ou rurale).

Le fichier de microdonnées coûte 3 000 \$. Chaque fichier est accompagné d'une documentation intégrale, en l'occurrence un cliché d'articles et une description complète des 553 variables. Il est possible d'utiliser des logiciels statistiques courants tels que SPSS et SAS afin de produire des totalisations à partir de ce fichier.

*

Le deuxième fichier de microdonnées contient environ 17 400 enregistrements non identifiables d'adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité vivant dans les établissements de santé. Dans le cas de ce fichier, les totalisations sont disponibles pour le Canada (sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) et les provinces et selon deux types d'établissements : les centres et les établissements de soins spéciaux pour les personnes âgées et les personnes atteintes d'une maladie chronique, et les autres établissements. Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 500 \$.

*

Le troisième fichier de microdonnées comprend environ 35 160 enregistrements non identifiables d'enfants âgés de 0 à 14 ans vivant dans un ménage et ayant une incapacité/n'ayant pas d'incapacité. Les totalisations sont disponibles pour le Canada et les régions, soit l'Est, le Québec, l'Ontario et l'Ouest (incluant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Ce fichier de microdonnées (documentation intégrale comprise) coûte 1 000 \$.

Paraîtront en 1990...

Publications

Rapports thématiques spéciaux - Il s'agit d'une série de neuf rapports. Chacun se penchera sur un segment particulier de la population ayant une incapacité ou discutera d'une facette clé de la vie de l'ensemble de la population ayant une incapacité. En plus du présent rapport, la série comprendra:

Obstacles auxquels font face les personnes âgées ayant une incapacité au Canada

Ce rapport analysera les caractéristiques des personnes âgées ayant une incapacité vivant dans les établissements et de celles vivant dans les ménages. Pour la première fois au Canada, un rapport analysera en profondeur l'ampleur des obstacles à l'autonomie et les réalisations en matière de soutien des personnes âgées ayant une incapacité.

On y documentera les défis que doivent relever les personnes âgées ayant une incapacité aux chapitres du revenu, de l'éducation, du transport, des loisirs et des divertissements, de l'accessibilité au logement ainsi que de la disponibilité d'appareils, de dispositifs, de services et de soutiens spéciaux. Numéro 82-602 volume 1 au catalogue, disponible le 13 août 1990; 35 \$ (42 \$ US États-Unis, 49 \$ US autres pays).

L'utilisation d'appareils spéciaux par les personnes ayant une incapacité

Ce rapport mettra l'accent sur l'usage de dispositifs spéciaux par les adultes âgés de 15 ans et plus ayant une incapacité et résidant dans les ménages. Il présentera une vaste gamme d'informations, notamment sur les appareils spéciaux selon la nature et la gravité des incapacités. L'information sera disponible pour le Canada, les provinces et les territoires.

Caractéristiques de la situation des personnes ayant une incapacité vis-à-vis de l'emploi et du revenu

Ce rapport présentera de l'information sur le lien entre l'incapacité, l'emploi et le revenu. Données de l'ESLA et du recensement de la population de 1986 à l'appui, on y étudiera les différences qui existent entre les personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas sous le rapport de l'activité sur le marché du travail.

On y mettra l'accent sur les Canadiens qui ont une incapacité et qui sont capables de travailler et ceux qui en sont incapables. On y présentera aussi les résultats touchant les personnes ayant une incapacité qui sont retournées aux études après avoir été atteintes d'une incapacité et celles qui n'y sont pas retournées.

Enfants ayant une incapacité au Canada

Ce rapport analysera les caractéristiques des enfants ayant une incapacité selon leur âge, leur sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité. Il y est également question des répercussions de l'incapacité sur différents aspects de la vie tels que la scolarité, les loisirs et la capacité de se déplacer.

Certaines conséquences socio-économiques de l'incapacité pour les femmes du Canada

Ce rapport mettra l'accent sur la scolarité, les caractéristiques de leur participation à la population active et le revenu des femmes ayant une incapacité. On y comparera ce segment de la population aux hommes ayant une incapacité et aux hommes et aux femmes n'ayant pas d'incapacité. Numéro 82-602 volume 2 au catalogue, disponible le 12 septembre 1990; 35 \$ (42 \$ US États-Unis, 49 \$ US autres pays).

Profil des personnes ayant une incapacité vivant dans des établissements de santé au Canada

Ce rapport tracera le profil des adultes ayant une incapacité qui vivent dans les établissements de santé. On y examinera et comparera ces personnes avec leurs pairs vivant dans les ménages selon la gravité, la nature et les causes sous-jacentes des incapacités dont elles sont atteintes. L'analyse portera entre autres sur les frais supplémentaires, la mobilité et les sources de l'aide reçue pour certaines activités. De plus, une section portant sur les enfants ayant une incapacité vivant dans les établissements comprendra une analyse selon le sexe, l'âge et la région géographique.

Loisirs et habitudes de vie des personnes ayant une incapacité au Canada

Ce rapport analysera les loisirs et les habitudes de vie des personnes ayant une incapacité et vivant dans un ménage et il soulignera certains aspects de la fréquence de leur participation à des activités telles que les visites à des amis, les discussions au téléphone, le magasinage, etc., de même que les obstacles qui entravent l'exercice de ces activités. On y examinera aussi les services de soutien que reçoivent ces personnes ou dont elles ont besoin ou les deux dans la conduite de leurs activités quotidiennes.

Canadiens déficients auditifs

Ce rapport analysera les données de l'ESLA portant sur les Canadiens déficients auditifs vivant dans un ménage. On y traitera de la gravité et de la cause de la déficience auditive selon les variables de l'âge au début de l'incapacité et du sexe. Y seront également analysés l'utilisation d'appareils spéciaux ainsi que le nombre d'autres incapacités et leur nature. Une comparaison y sera faite entre la population déficiente auditive et la population non déficiente auditive sous l'angle de variables telles que l'état matrimonial, la structure familiale, la scolarité, l'emploi et le revenu.

Annexe D
Bibliographie



BIBLIOGRAPHIE

BIEGEL, D.E., et al., «Unmet Needs and Barriers to Service Delivery for the Blind and Visually Impaired Elderly», p. 86 à 91, The Gerontologist, vol. 29, no 1, 1989

BOWE, Frank, Handicapping America, New York, Harper and Rowe Inc., 1978

CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES (CCA), dépliant, CCA

CARROLL, Rev. T.J., Blindness: What It Is, What It Does, and How to Live With It, Toronto, Little, Brown Co., 1961

CZAJKA, J., Digest of Data on Persons With Disabilities, Washington, D.C., Mathematical Policy Research, Inc., juin 1984

ENNS, H. et Ball, B., An Analysis of Social and Economic Inequality of the Handicapped, inédit, 1985

FOREMAN, D., Outline of CNIB Origin, Development and Structure, inédit, 1985

FREEMAN, D. S., Trute, B., «The Historical Development of Attitudes Toward the Handicapped: A Framework for Change», p. 175 à 185, Ottawa, Association canadienne des travailleurs sociaux, 1981

HOROWITZ, A., «Vision Impairment Among Nursing Home Residents», Aging and Vision News, New York, The Lighthouse, novembre 1988

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES, Rapport statistique sur la population des clients de l'INCA - 1986, Toronto, INCA, 1987

INSTITUT NATIONAL CANADIEN POUR LES AVEUGLES, The CNIB Story, 1918 - 1968, Toronto, INCA, 1968

KIRCHNER, C. Data on Blindness and Visual Impairment in the U.S.: A Resource Manual on Characteristics, Education, Employment and Service Delivery, New York, American Foundation for the Blind, 1985

KIRCHNER, C., et Peterson, R., «Statistical Brief #5 - Employment: Selected Characteristics», p. 239 à 242, Journal of Visual Impairment and Blindness, juin 1979

McPHERSON, Barry D., Aging as a Social Process, Toronto, Butterworth & Co. (Canada) Ltd., 1983

NELSON, K.A., «Statistical Brief #35 - Vision Impairment Among Elderly Americans: Statistics in Transition», Journal of Visual Impairment and Blindness, p. 331 à 334, septembre 1987

RICHEVIN, C., Access Needs of the Blind and Visually Impaired Travellers in Transportation Terminals: A Study and Design Guidelines, Toronto, Institut national canadien pour les aveugles, 1987

SCOTT, R., The Making of a Blind Man, New York, Russell Sage Foundation, 1969

SMITH, David, Obstacles : rapport du Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés, février 1981

STATISTIQUE CANADA, Le Quotidien, Statistique Canada, Ottawa, mai 1988

STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la santé et les limitations d'activités (adultes de 15 ans et plus), Ottawa, Statistique Canada, 1986

STONE, L., et Fletcher, S., Le boom du troisième âge, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services, 1986

TEEVAN, James (éd.) «Demography and Population Study», Grindstaff, C.F., p. 363 à 399, Introduction to Sociology, Toronto, Prentice Hall Inc., 1982

TEEVAN, James (éd.), «Social Movements», Clark, S., p. 335 à 361, Introduction to Sociology, Toronto, Prentice Hall Inc., 1982

TUTTLE, D., Self Esteem and Adjusting with Blindness, Illinois, Charles Thomas, 1984

UNITED SENIOR CITIZENS OF ONTARIO, A Survey of Ontario Senior Citizens, Toronto, United Senior Citizens of Ontario, 1985